

Partageons le fruit de nos expériences

Colloque étudiant
du Centre de recherche JEFAR
en collaboration avec le CRI-VIFF

Pavillon Charles De-Koninck salle 2419, Université Laval

29 avril 2016



cri
viff

Centre de recherche interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

Centre de recherche
jefar

Partageons le fruit de nos expériences

Actes de la 12^e édition du colloque étudiant du Centre de recherche
JEFAR en collaboration avec le CRI-VIFF

Édition

Émilie Charest
Dorothée Charest Belzile

Révision

Marie-Kim Côté
Rachel Lépine
Claudine Parent

Mise en page

Marie-Kim Côté

Auteures

Anne Avril
Amandine Baude (affiche seulement)
Émilie Charest
Dorothée Charest Belzile
Marie-Kim Côté
Catherine Roussel-Leconte
Marie-Pierre Villeneuve



Janvier 2017

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2017
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN-978-2-89497-120-8

Cette publication est disponible sur le site Web du Centre de recherche JEFAR
www.jefar.ulaval.ca
et celui du CRI-VIFF
www.criviff.qc.ca

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel du centre de recherche JEFAR et du CRI-VIFF. Le JEFAR et le CRI-VIFF ne sont nullement responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des renseignements contenus dans le document.

Partageons le fruit de nos expériences

12^e édition du colloque étudiant du Centre de recherche JEFAR en
collaboration avec le CRI-VIFF

Colloque tenu le 29 avril 2016 à Québec

Comité organisateur

Anne Avril
Pamela Alvarez-Lizotte
Marc-Antoine Bousquet
Émilie Charest
Dorothée Charest Belzile
Marie-Kim Côté

Création graphique

Curby Charrette Graveline

Présentatrices lors du colloque

Marion Adamiste
Anne Avril
Amandine Baude
Émilie Charest
Dorothée Charest Belzile
Marie-Kim Côté
Véronique Lachance
Catherine Roussel-Leconte
Marie-Pierre Villeneuve

Prix remis lors du colloque :

Prix pour la meilleure communication orale : Dorothée Charest Belzile, doctorante en psychologie, sous la direction de Sylvie Drapeau

Prix pour la meilleure communication affichée : Marie-Pierre Villeneuve, doctorante en service social, sous la direction d'Isabelle F.-Dufour et Daniel Turcotte



Avant-propos

Le 29 avril 2016 a eu lieu la douzième édition du colloque étudiant du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) de l'Université Laval. Cette édition était toute spéciale puisque, pour la toute première fois, une collaboration a été établie avec le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). Réunies sous le thème « Partageons le fruit de nos expériences », des étudiantes membres des deux centres ont pu présenter l'avancement de leur projet de maîtrise ou de doctorat et les défis de leur parcours. Elles ont pu également échanger sur leurs connaissances et pratiques avec les participants, le tout dans une atmosphère conviviale d'ouverture au dialogue et à la réflexion. Des résultats de recherche ont également été présentés sous forme d'affiches. En tout, ce sont donc neuf étudiantes qui ont pu discuter de leurs travaux avec les différentes personnes présentes.

De nombreuses thématiques ont été abordées ayant toutes une visée commune : l'amélioration des pratiques d'intervention psychosociales auprès des enfants, adolescents et familles en situation de vulnérabilité. Issues de disciplines diverses – service social, psychologie, psychoéducation – les étudiantes ont soulevé des questions pertinentes qui ont entraîné des discussions intéressantes et animées.

En publiant les actes de colloque, nous souhaitons contribuer à la diffusion et au rayonnement des travaux des étudiantes. Nous espérons que cela perpétue la tradition de dynamisme qui caractérise la relève de nos deux centres de recherche!

Nous en profitons pour remercier l'ensemble des membres du comité organisateur du colloque étudiant 2016 de même que la direction des deux centres de recherche d'avoir rendu cet événement possible. Un merci tout spécial à Claudine Parent, directrice du JEFAR, Rachel Lépine, professionnelle de recherche au JEFAR et Marie-Kim Côté, doctorante en psychologie, d'avoir pris part au processus de publication des actes de colloque.

Bonne lecture et au plaisir de vous retrouver lors de la prochaine édition du colloque étudiant!

Les éditrices,

Émilie Charest, doctorante en psychologie, Université Laval

Dorothée Charest Belzile, doctorante en psychologie, Université Laval

Table des matières

Avant-propos	v
Programmation.....	1
Conférence d'ouverture	
Présentation du Centre de recherche JEFAR	4
Présentation du CRI-VIFF	5
Présentations orales	
Les facteurs biologiques, structurels et agentiels favorisant le désistement du crime chez les jeunes adultes	6
Mieux comprendre l'engagement des parents en contexte de protection de la jeunesse	13
Les liens médiateurs de résilience face au vécu de violence psychologique intrafamiliale durant la jeunesse	23
Le désistement du crime chez les adolescents engagés dans une délinquance grave	34
Expérimentation de Triple P au Québec : positionnement initial des intervenants et expérience avec le programme	44
Présentation par affiches	
Les trajectoires de contacts père-enfant post-séparation.....	61
Engagement des parents lors d'un suivi en protection de la jeunesse : contribution de facteurs sociodémographiques et de la perception d'obstacles	63
Le désistement du crime chez les adolescents engagés dans une délinquance grave	65
Conférence de clôture	
Présentation de l'initiative <i>Thèsez-vous?</i>	67



Introduction de l'évènement

Bienvenue à cette douzième édition du colloque étudiant du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et familles à risque (JEFAR), lequel regroupe des étudiants aux études supérieures en service social, sexologie, psychologie, éducation et droit. Cette année, pour une première fois, le colloque est réalisé en collaboration avec le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).

Le carrefour que constitue ce colloque offre aux étudiants du Centre de recherche JEFAR et du CRI-VIFF l'occasion de présenter les fruits de leur cheminement et de leurs recherches, mais aussi d'échanger sur leurs connaissances et pratiques avec les participants, le tout dans une atmosphère d'ouverture au dialogue et à la réflexion. Les étudiants peuvent y présenter non seulement l'avancement de leur projet d'étude, mais également les défis marquants de leur parcours!

C'est avec enthousiasme que nous vous remercions de votre présence en cette journée qui promet d'être riche en échanges et qui permettra la diffusion et le rayonnement des réalisations des étudiants du Centre de recherche JEFAR et du CRI-VIFF.

En espérant que ce colloque soit le prélude d'une belle collaboration entre nos deux centres de recherche.

Bienvenue à tous et à toutes!

Le comité organisateur 2016

Programme

- 8h45** **Accueil**
- 9h00** **Mot de bienvenue**
- 9h10** **Conférence d'ouverture**
Claudine Parent, professeure titulaire à l'École de service social et directrice du Centre de recherche JEFAR, et **Geneviève Lessard**, professeure titulaire à l'École de service social et directrice du CRI-VIFF.
- 9h40** **Patrons relationnels dans la période entourant la séparation conjugale et facteurs associés**
Véronique Lachance, étudiante au doctorat en psychologie, Université Laval
- 10h10** **Les relations coparentales en contexte de recomposition familiale**
Marion Adamiste, étudiante au doctorat en psychologie, Université Laval
- 10h40** **Pause**
Visite de l'Espace Affiches
- 11h00** **Les facteurs biologiques, structurels et agentiels favorisant le désistement du crime chez les jeunes adultes**
Anne Avril, étudiante au doctorat en psychoéducation et mesure/évaluation, Université Laval
- 11h30** **Mieux comprendre l'engagement des parents au cours d'un suivi en protection de la jeunesse**
Dorothée Charest Belzile, étudiante au doctorat en psychologie, Université Laval

- 12h00** **Dîner**
Formule boîte à lunch offerte sur place
Visite de l'Espace Affiches
- 13h30** **L'expérience de jeunes adultes avec des liens médiateurs de résilience en contexte de violence psychologique intrafamiliale**
Catherine Roussel-Leconte, étudiante à la maîtrise en service social, Université du Québec à Montréal
- 14h00** **Le désistement du crime chez les adolescents engagés dans une délinquance grave**
Marie-Pierre Villeneuve, étudiante au doctorat en service social, Université Laval
- 14h30** **Expérimentation de Triple P au Québec : positionnement initial des intervenants et expérience avec le programme**
Émilie Charest et **Marie-Kim Côté**, étudiantes au doctorat en psychologie, Université Laval
- 15h00** **Pause**
Visite de l'Espace Affiches
- 15h20** **Conférence de fermeture**
Sara Mathieu-Chartier, doctorante à l'Université de Montréal et coordonatrice des ateliers « Thésèz-vous »
- 16h00** **Clôture de la journée**
- 16h30** **5 à 7 au Café Fou AELIÉS**

Conférence d'ouverture



Présentation du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et familles à risque – JEFAR

Claudine Parent

Directrice du Centre de recherche JEFAR depuis 2014

Le Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) a été créé en 1985 sous l'initiative conjointe de l'Université Laval et de la Fédération des CLSC du Québec. Par cette action, les deux organismes visaient à contribuer au développement de la recherche sur les services communautaires et à accroître la diffusion de travaux de recherche utiles à ces services. Au fil des ans, ce partenariat s'est élargi et a permis au Centre de se doter d'un important réseau de collaboration, dont des affiliations exceptionnelles avec les milieux de distribution de services et de soutien aux familles.

Le Centre est fondé sur une dynamique de partenariat avec près de 45 milieux de pratique qui s'intéressent aux jeunes et aux familles à risque. Le Centre de recherche JEFAR compte actuellement seize chercheurs réguliers, sept chercheurs associés, trois chercheurs émérites et trois chercheurs affiliés issus de différents champs disciplinaires (service social, psychologie, droit, psychoéducation et sexologie) dont la cible commune est le développement et le transfert de connaissances. Il compte près de 75 étudiants gradués, ainsi que 4 stagiaires postdoctoraux.

Le Centre de recherche JEFAR regroupe trois équipes de recherche dynamiques vouées au développement de connaissances à la fine pointe des préoccupations touchant les jeunes et les familles : le Partenariat de recherche Jeunes et familles à risque (équipe JEFAR), financé par le FRQ-SC depuis plusieurs années, l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) – Séparation parentale, recomposition familiale et la Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance, financées par le CRSH. Le Centre comprend également d'autres regroupements de chercheurs travaillant à la réalisation de projets particuliers.

Présentation du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes – CRI-VIFF

Geneviève Lessard

Directrice du CRI-VIFF depuis 2011

Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) est né en 1992, dans la foulée des actions qui ont suivi les événements tragiques survenus à l'École Polytechnique de l'Université de Montréal. Rappelons qu'en 1989, un jeune homme est entré à l'École Polytechnique et a tué 14 jeunes femmes, pour la plupart étudiantes à l'École, pour la seule raison qu'elles étaient de sexe féminin. En réaction à ces événements, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et Santé et Bien-être social Canada ont mis sur pied un concours visant le financement d'un certain nombre de centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes à travers le Canada. Le CRI-VIFF fut parmi les cinq centres retenus pour l'octroi d'une subvention d'infrastructure. Une des conditions pour recevoir le financement était que les activités du Centre soient réalisées en partenariat avec les milieux de pratique, ce qui était une innovation à l'époque. Le CRI-VIFF a ainsi été un précurseur dans la recherche partenariale. Les quatre membres fondateurs du centre sont : Université de Montréal, Université Laval, l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (anciennement la Fédération des CLSC) et Relais-femmes.

Aujourd'hui, le CRI-VIFF regroupe près de 85 étudiant-e-s gradués, une vingtaine de chercheurs réguliers et autant de chercheurs associés, ainsi qu'une vingtaine de partenaires issus de milieux de pratiques qui sont pour la plupart des associations provinciales, des regroupements ou des tables de concertation. Sur le plan administratif, le CRI-VIFF est rattaché à l'Université Laval et à l'Université de Montréal, et présentement, le Centre explore la possibilité d'ouvrir un 3^e site à l'Université du Québec à Montréal. Les chercheurs et les partenaires du CRI-VIFF se regroupent autour de trois équipes de recherche : une équipe de recherche sur la violence conjugale, TRAJETVI (Trajectoires de vie, de violence, de recherche d'aide et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilité) et Masculinités et Société.

Le CRI-VIFF a pour objectifs de : contribuer au développement des connaissances sur la violence familiale et la violence faite aux femmes par une approche globale et multidimensionnelle de la problématique prenant en compte les victimes, les agresseurs et les enfants; former la relève scientifique en créant un milieu de formation stimulant dans lequel les étudiant-e-s bénéficient d'expertises riches et variées; assurer la diffusion, le transfert et l'appropriation des connaissances dans la communauté scientifique et dans les différents milieux de pratique concernés, tant sur le plan régional, national, qu'international.

Présentations orales



Les facteurs biologiques, structurels et agentiels favorisant le désistement du crime chez les jeunes adultes

Anne Avril, doctorante

Département des fondements et des pratiques en éducation
Université Laval

Sous la direction de :

Isabelle F.-Dufour, professeure agrégée

Département des fondements et des pratiques en éducation
Université Laval

Claudia Savard, professeure adjointe

Département des fondements et des pratiques en éducation
Université Laval



La présentation porte d'abord sur une recension des écrits réalisée dans le cadre d'un essai pour l'obtention de la maîtrise en psychoéducation. Il est question du phénomène observé par plusieurs auteurs, à savoir que les comportements criminels diminuent au début de l'âge adulte. Les liens respectifs entre les changements qui se produisent lors de la transition à l'âge adulte et le désistement du crime sont présentés, soit la maturation, l'obtention d'un emploi, les relations intimes, la parentalité et les changements d'habitudes de vie. Par la suite, la problématique du présent projet de thèse, qui est en continuité avec l'essai réalisé préalablement, est brièvement présentée. Il y est question du rôle de la maturation psychosociale sur le désistement du crime chez les jeunes adultes incarcérés. Certains résultats de recherche s'intéressant à l'influence de l'incarcération sur le processus de maturation psychosociale sont présentés.

Comment définit-on le désistement du crime?

D'abord, une distinction est faite entre la terminaison des activités criminelles et le désistement. La terminaison correspond au moment où les activités criminelles cessent. Le désistement, pour sa part, correspond au processus qui maintient la terminaison des activités criminelles. Une distinction est également faite entre le désistement primaire et le désistement secondaire. Le désistement primaire correspond aux premières étapes au cours desquelles les désisteurs expérimentent de nouvelles identités prosociales. Cependant, ces nouvelles identités demeurent « à distance » dans le sens où elles ne font pas concurrence aux identités criminelles. Au cours de ce processus, l'individu n'est ni désisteuse, ni persisteur; il est les deux à la fois. Il est possible de parler de désistement secondaire à partir du moment où la personne adopte une identité prosociale et ne se considère plus comme un contrevenant (F.-Dufour, 2013; Maruna, Lebel, Mitchell & Naples, 2004).

Pourquoi s'intéresser aux jeunes adultes contrevenants?

Plusieurs études montrent que le début de l'âge adulte est associé à une diminution de la criminalité (Dünkel et Pruin, 2012; Laub et Sampson, 2001). De nombreux auteurs se sont donc questionnés à savoir ce qui se produit à cette étape de la vie pour qu'un tel phénomène soit observé. Les jeunes adultes contrevenants ont les mêmes aspirations que les autres adultes du même âge; ils désirent avoir un emploi, être en couple, fonder une famille, etc. Cependant, il s'agit d'un groupe de jeunes qui cumulent plusieurs difficultés et qui sont exclus de certaines institutions et de certains milieux de vie associés à la transition à la vie adulte (Barry, 2010). Par exemple, le fait d'avoir un dossier criminel après l'âge de 18 ans restreint leur accès au marché de l'emploi. Or, selon Barry (2010), une transition à la vie adulte réussie correspond à une accumulation de facteurs qui favorisent le désistement du crime.

Facteurs favorisant le désistement du crime

Facteurs biologiques. Selon certains auteurs, le désistement du crime serait favorisé par les processus de maturation physiques et psychologiques qui se déroulent au cours de l'adolescence et au début de l'âge adulte (Glueck et Glueck, 1974; Gove, 1985; Matza, 1964). Ainsi, plus les individus deviennent matures, plus ils sont susceptibles de se désister du crime. Le désistement est donc perçu comme un processus normal et attendu, à l'exception d'une personne contrevenante présentant des difficultés sérieuses sur les plans biologique et environnemental (Glueck & Glueck, 1943). Glueck et Glueck (1974) définissent la maturation comme suit : « Le développement d'un niveau de stabilité et de capacités physiques, intellectuelles et affectives, ainsi qu'un degré suffisant d'intégration de toutes les composantes principales du tempérament, de la personnalité et de l'intelligence, permettant de répondre de façon adéquate aux demandes et aux contraintes provenant de l'environnement (traduction libre, p. 170). »

Facteurs structurels. Plusieurs études indiquent que le fait d’avoir un emploi de qualité et stable (permanent, bonnes conditions de travail, salaire décent) favoriserait le désistement du crime (Allan et Steffensmeier, 1989; Crutchfield et Pitchford, 1997; Lageson et Uggen, 2013; Laub et Sampson, 1993; Uggen, 1999). Cette condition permettrait à l’individu d’avoir un statut et les ressources financières nécessaires pour avoir un logement et se procurer des biens. L’emploi permettrait aussi de développer un sens des responsabilités financières (Graham et Bowling, 1995).

Un autre facteur structurel associé au désistement du crime est le fait d’être en couple. En effet, dans la mesure où la personne tient à sa relation de couple et que son partenaire n’endosse pas son mode de vie criminel, elle a intérêt à cesser ses activités criminelles pour ne pas mettre en péril sa relation (Barry, 2010). Le partenaire représente également une source de soutien dans le processus de désistement du crime (Shapland et Bottoms, 2011). Également, certaines études montrent que plus la personne passe de temps avec son partenaire, moins elle passe de temps avec ses pairs délinquants. Il est connu que de s’affilier à des pairs délinquants contribue au maintien du mode de vie criminel (Warr, 1993). Être en couple est aussi associé au fait de prendre ses responsabilités envers l’autre (Sampson, Laub et Wimer, 2006).

Devenir mère est un autre facteur structurel associé au désistement du crime. En ce qui concerne les hommes qui deviennent père, les résultats sont plus mitigés. Évidemment, devenir mère implique de nouvelles responsabilités; cela change complètement le quotidien. Certaines femmes vont donc changer certains de leurs comportements. Par exemple, certaines diminuent, voire cessent complètement de consommer de l’alcool et/ou de la drogue. D’autres mentionnent qu’elles ont peur qu’on leur retire leur enfant si elles maintiennent un mode de vie criminel et c’est cette raison qui les amènerait à se désister du crime (Barry, 2010; Graham et Bowling, 1995).

Facteurs agentiels. L’agentivité réfère à la capacité d’imaginer des trajectoires possibles et de les traduire en action (Emirbayer et Mische, 1998). C’est de se demander « Vers où je veux aller? » et « Que dois-je faire pour atteindre mon but? ». La transition à la vie adulte représente une période durant laquelle plusieurs questions se posent par rapport à l’avenir. On peut donc s’imaginer que les jeunes contrevenants se questionnent à savoir s’ils veulent maintenir leur mode de vie criminel (Shapland et Bottoms, 2011). D’autant plus qu’à partir de 18 ans, les peines deviennent plus sévères. Cela les amène donc à réévaluer les coûts et les bénéfices associés au crime (Graham et Bowling, 1995). Dans la mesure où le contrevenant désire changer son mode de vie criminel, il doit apporter des changements sur le plan de son mode de vie. Certains décideront d’éviter certains lieux, sachant qu’ils peuvent rencontrer des personnes qui pourraient les inciter à commettre un délit et sachant aussi qu’ils auront de la difficulté à refuser une telle invitation (Shapland et Bottoms, 2011).

Projet doctoral

Un des facteurs qui favoriserait le désistement du crime est associé aux processus de maturation. Il s'agit d'une théorie qui a été développée par Glueck et Glueck (1974), les pionniers du désistement du crime. Toutefois, leur théorie a été grandement critiquée. Les auteurs ont eux-mêmes mentionné que la maturation devait être mieux définie et qu'il est nécessaire de trouver des façons de l'évaluer. Jusqu'à maintenant, peu d'études ont répondu à cet appel (Rocque, 2015).

Il existe plusieurs types de maturation. Le présent projet de thèse porte plus particulièrement sur la maturation psychosociale. Steinberg et Cauffman (1996) conceptualisent la maturation psychosociale selon trois composantes distinctes, soit la tempérance, la perspective et la responsabilité. À partir des travaux réalisés par Steinberg et Cauffman (1996), Prior et ses collaborateurs (2011) définissent la tempérance comme étant la capacité de limiter son impulsivité, de contrôler les réponses agressives et la prise de risque et de penser avant d'agir; la perspective comme étant la capacité de comprendre et de considérer le point de vue des autres avant d'agir; et la responsabilité comme étant la capacité d'agir de façon autonome, d'être autosuffisant et d'avoir une vision claire de son identité personnelle.

Selon certaines études recensées par Rocque (2015), le développement de la maturité psychosociale serait susceptible d'être influencé par l'incarcération. D'abord, les stratégies adoptées dans le cadre du fonctionnement social à l'extérieur de la prison favorisent la maturation psychosociale, mais ne seraient pas adaptées à la vie en prison (Dmitrieva, Monahan, Cauffman et Steinberg, 2012). En effet, les individus incarcérés s'en sortent bien s'ils obéissent aux règles sans les questionner, même si celles-ci n'ont pas de sens ou qu'elles ne sont pas appliquées de façon équitable (Kummerlowe, 1995). Par ailleurs, les individus incarcérés sont soumis à des routines, à la fois répétitives et restrictives, régulées par des règles rigides. Conséquemment, ces individus peuvent perdre leur capacité à gérer les demandes du monde extérieur, qui présente un rythme rapide, un manque de structure et où de nombreux choix existent (Irwin et Owen, 2005). Une étude réalisée par Dmitrieva et ses collaborateurs (2012) appuie l'idée que l'incarcération a un impact sur le développement de la maturité psychosociale, du moins à court terme, car elle limite les opportunités pour développer un jugement responsable et place les contrevenants en compagnie de pairs déviants.

De ces constats découle la question de recherche suivante : Comment la maturation psychosociale agit-elle sur le processus de désistement du crime des jeunes adultes incarcérés? Les objectifs sont de : (1) mesurer le degré de maturité psychosociale des jeunes adultes contrevenants six mois avant la fin de leur période d'incarcération (T1); (2) de procéder à cette évaluation trois mois après leur libération (T2); (3) comparer le degré de maturité psychosociale des jeunes adultes qui n'ont pas récidivé au degré de maturité psychosociale des jeunes adultes qui ont récidivé; et (4) déterminer le rôle et

l'importance de la maturation psychosociale dans les processus de désistement du crime des jeunes adultes incarcérés.

Afin de pouvoir répondre aux objectifs proposés, le devis de recherche est mixte. Le volet quantitatif permettra de répondre aux objectifs 1, 2 et 3. La population sera formée de l'ensemble des jeunes adultes (18-25 ans) incarcérés au centre de détention de Québec (environ 300 individus). Il est prévu qu'un questionnaire permettant d'évaluer le degré de maturité psychosociale leur soit distribué au T1 et au T2. Parmi les participants qui auront retourné les questionnaires complétés au T2, un échantillon d'environ 30 jeunes adultes, qui n'auront pas récidivé depuis la fin de leur période d'incarcération, sera formé pour répondre à l'objectif 4. Ces jeunes seront alors contactés pour participer au volet qualitatif de l'étude qui sera réalisé à l'aide d'entrevues semi-dirigées.

Références

- Allan, E. A., & Steffensmeier, D. J. (1989). Youth, Underemployment, and Property Crime: Differential Effects of Job Availability and Job Quality on Juvenile and Young Adult Arrests Rates. *American Sociological Review*, 54(1), 107-123.
- Barry, M. (2010). Youth transitions: from offending to desistance. *Journal of Youth Studies*, 13(1), 121-136. doi:10.1080/13676260903233712
- Crutchfield, R. D., & Pitchford, S. R. (1997). Work and Crime: The Effects of Labor Stratification. *Social Forces*, 76(1), 93-118.
- Dmitrieva, J., Monahan, K. C., Cauffman, E., & Steinberg, L. (2012). Arrested development: the effects of incarceration on the development of psychosocial maturity. *Development and Psychopathology*, 24, 1073-1090. doi:10.1017/S0954579412000545
- Düinkel, F., & Pruin, I. (2012). Young adult offenders in juvenile and criminal systems in Europe. Dans F. Lösel, A. Bottoms, & D. P. Farrington (Eds.), *Young Adult Offenders: Lost in transition?* (pp. 57-132). New York: Routledge.
- Emirbayer, M., & Mische, A. (1998). What is agency? *American Journal of Sociology*, 103(4), 962-1023.
- F.-Dufour, I. (2013). *Réalisme critique et désistement du crime chez les sursitaires Québécois: Appréhension des facteurs structurels, institutionnels et identitaires*. (Thèse de doctorat), Université Laval, Québec.
- Glueck, S., & Glueck, E. T. (1943). *Criminal Careers in Retrospect*. New York: Commonwealth Fund.
- Glueck, S., & Glueck, E. T. (1974). *Of Delinquency and Crime: a panorama of years of search and research* Springfield: Charles C. Thomas.
- Gove, W. R. (1985). The Effect of Age and Gender on Deviant Behavior: A Biopsychosocial Perspective. Dans A. S. Rossi (Ed.), *Gender and the Life Course* (pp. 115-144). New York: Aldine de Gruyter.
- Graham, J., & Bowling, B. (1995). *Young people and crime*. London: Home Office Research Studies
- Irwin, J., & Owen, B. (2005). Harm and the contemporary prison. Dans A. Liebling & S. Maruna (Eds.), *The effects of imprisonment* (pp. 94-117). London: Willan.
- Kummerlowe, C. (1995). Coping with imprisonment: A long-termers' view. Dans T. Flanagan (Ed.), *Long-term imprisonment: Policy science and correctional practice* (pp. 41-50). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Lageson, S., & Uggen, C. (2013). How Work Affects Crime - And Crime Affects Work - Over the Life Course Dans C. L. Gibson & M. D. Krohn (Eds.), *Handbook of Life-Course Criminology: Emerging Trends and Directions for Future Research*. New York: Springer.
- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (1993). Turning points in the life course: Why change matters to the study of crime *Criminology*, 31(3), 301-325.

- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (2001). Understanding desistance from crime. Dans M. Tonry (Ed.), *Crime and Justice: A review of research* (Vol. 28, pp. 1-69). Chicago: University of Chicago Press.
- Maruna, S., Lebel, T. P., Mitchell, N., & Naples, M. (2004). Pygmalion in the reintegration process: Desistance from crime through the looking glass. *Psychology, Crime & Law*, 10(3), 271-281. doi:10.1080/10683160410001662762
- Matza, D. (1964). *Delinquency and drift*. New York: Wiley.
- Prior, D., Farrow, K., Hughes, N., Kelly, G., Manders, G., White, S., & Wilkinson, B. (2011). Maturity, young adults and criminal justice Birmingham: Institute of Applied Social Studies, School of Social Policy, University of Birmingham.
- Rocque, M. (2015). The lost concept: The (re)emerging link between maturation and desistance from crime. *Criminology & Criminal Justice* 15(3), 340-360. doi:10.1177/1748895814547710
- Sampson, R. J., Laub, J. H., & Wimer, C. (2006). Does marriage reduce crime? A counterfactual approach to within-individual causal effects. *Criminology*, 44(3), 465-508.
- Shapland, J., & Bottoms, A. (2011). Reflections on social values, offending and desistance among young adult recidivists. *Punishment & Society*, 13(3), 256-282.
- Steinberg, L., & Cauffman, E. (1996). Maturity of Judgment in Adolescence: Psychosocial Factors in Adolescent Decision Making. *Law and Human Behavior*, 20(3), 249-272.
- Uggen, C. (1999). Ex-Offenders and the Conformist Alternative: A Job Quality Model of Work and Crime. *Social Problems*, 46(1), 127-151.
- Warr, M. (1993). Parents, Peers, and Delinquency. *Social Forces*, 72(1), 247-264.

Mieux comprendre l'engagement des parents en contexte de protection de la jeunesse

Dorothée Charest Belzile, doctorante

École de psychologie

Université Laval

Sous la direction de :

Sylvie Drapeau, professeure titulaire

École de psychologie

Université Laval



Dans le cadre de sa thèse doctorale, Dorothée Charest Belzile s'intéresse à l'engagement des parents en cours de suivi en protection de la jeunesse et, plus spécifiquement, dans le cadre du placement de leur enfant en milieu substitut. Ce qu'elle a présenté dans le cadre du colloque étudiant est un volet de l'évaluation de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) sur lequel elle a travaillé sous la supervision de sa directrice de recherche, Mme Sylvie Drapeau. Cette section d'un rapport déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2015 visait à mieux comprendre l'engagement des parents, à dégager une perspective un peu plus générale sur ce qui peut le prédire.

Éléments de contexte

Dans le contexte d'intérêt de cette recherche, soit celui de la protection de la jeunesse, il y a intervention lorsqu'il y a compromission à la sécurité et/ou au développement d'un enfant. La participation des parents au sein de cette intervention revêt une certaine importance, étant inscrite dans la Loi. Par contre, une lecture de la Loi permet de constater que la participation du parent qui y est mentionnée n'est pas définie explicitement. Par ailleurs, bien que plusieurs termes soient employés dans les études afin de décrire le phénomène, nous avons retenu celui plus large d'engagement parental.

L'engagement parental en contexte de protection de la jeunesse est ici défini comme étant l'implication du parent dans un processus visant à modifier les conditions ayant mené à la compromission de la sécurité et du développement de son enfant. Les auteurs y font référence en tant que phénomène interactionnel, ayant un aspect volontaire et comportant à la fois des attitudes et des comportements (Cunningham et coll., 2009 ;

Platt, 2012). L'engagement parental est en effet un concept reconnu comme étant multidimensionnel. La LPJ parle en effet de « participation », c'est aussi celui qui revient le plus fréquemment dans les études. Ce sont alors les éléments liés aux comportements d'engagement du parent (p.ex. présence à certaines rencontres, conformité aux attentes de l'intervenant ou du juge) qui sont discutés. Par contre, plusieurs et de plus en plus d'auteurs tendent à considérer que de s'attarder à ces éléments comportementaux ne permettrait pas de bien cerner ce qu'est vraiment l'engagement des parents. Ils proposent alors de considérer également les attitudes du parent, de même que la collaboration entre le parent et l'intervenant (Altman, 2008; Dumbrill, 2006; Yatchmenoff, 2005). Quand il est question d'attitude engagée, on réfère par exemple à l'espoir que le parent peut avoir en l'intervention, par exemple qu'elle résulte au retour de l'enfant dans sa famille ou qu'elle va favoriser des relations plus harmonieuses dans la famille. On va aussi inclure dans ces attitudes la réceptivité du parent, soit la confiance en les services, l'ouverture à les recevoir. La collaboration entre le parent et l'intervenant, qui est souvent libellée en tant qu'alliance, peut référer sur le plan qualitatif à la bonne entente, mais aussi d'être en accord sur les buts de l'intervention et la place accordée aux discussions sur ces éléments dans l'intervention. Ce que les modèles théoriques tendent à proposer, c'est que pour être en mesure de dégager une compréhension de l'engagement parental, il faut avoir une bonne idée tant de ce que fait le parent dans l'intervention, de ce qu'il en pense, que de la manière dont se déroule sa relation avec l'intervenant.

Ainsi, c'est l'engagement dans les services qui est ici objet d'intérêt. Cette notion intégrerait celles d'implication, de participation et de mobilisation. Différents services peuvent être offerts aux parents dans le cadre du suivi, afin d'atteindre l'objectif précédemment énoncé : la modification des conditions qui ont mené à l'intervention de la protection de la jeunesse, que ce soit la négligence, l'abus physique, psychologique, etc. Parmi les services qui peuvent être recommandés aux parents, on note : réadaptation en toxicomanie, services en santé mentale, services axés sur les troubles de comportement et programmes de développement des habiletés parentales. À titre d'exemple, dans une situation de négligence où il y a présence de toxicomanie chez les deux parents, les services de protection de la jeunesse pourraient recommander des services en toxicomanie à ces parents. À ce moment, on qualifierait l'engagement des parents dans ces services, qui visent à modifier les conditions qui ont mené à la négligence.

Engager les parents dans le contexte de protection de la jeunesse représente toutefois un défi pour les intervenants (Altman & Gohagan, 2009; Dale, 2004 ; Yatchmenoff, 2008). Une étude mentionne que ces derniers se butent à de nombreux obstacles et que cela représente, pour plusieurs, le défi le plus important vécu dans le cadre de leur emploi (Yatchmenoff, 2005). Les niveaux d'engagement dans cette population sont par ailleurs souvent faibles et certaines pistes d'explication ont été proposées. Les parents nomment en effet de nombreux obstacles à leur engagement. Nous avons, au sein de notre équipe, porté un regard sur cet aspect et avons constaté que plusieurs d'entre eux considéraient

avoir à surmonter de nombreuses barrières pour avoir accès ou bénéficier des services. Par ailleurs, ceux qui percevaient de tels obstacles étaient effectivement moins engagés (Charest Belzile et Drapeau, 2016), ce qui corrobore les résultats d'autres études (Axford, Lehtonen, Kaoukji, Tobin & Berry, 2012 ; Eisner, 2011 ; Kazdin, 2000 ; Littell & Tajima, 2000; Platt, 2012 ; Turcotte et coll., 2012). Il y a plusieurs enjeux qui expliquent qu'il est plus difficile de s'engager dans le contexte de la protection de la jeunesse que dans d'autres contextes. Tout d'abord, il s'agit d'un contexte très largement non volontaire (Akin, Mariscal, Bass, McArthur, Bhattarai et Bruns, 2014; DePanfilis et Zuravin, 2002; Girvin, 2004 ; Summers, Wood, Russell et Macgill, 2012; Yatchmenoff, 2005). Quand on parle d'une situation où il y a placement de l'enfant en milieu substitut, on peut penser qu'il est encore plus difficile d'arriver à un engagement élevé (Kemp, Marcenko, Lyons et Kruzich, 2013). Dans la version de la *Loi sur la protection de la jeunesse* entrée en vigueur en 2007, des durées maximales d'hébergement ont été introduites. Ainsi, à partir du moment où un enfant est placé, une période de temps est fixée pour que le parent effectue certains changements à sa situation. Une décision lourde de conséquences, soit sur le retour de l'enfant dans la famille, est prise par la suite. Pour certains parents, ces délais peuvent avoir un potentiel mobilisateur, tel un signal d'alarme, alors qu'il peut entraîner l'effet contraire et figer d'autres parents. Ainsi, l'engagement comporte son lot de défis tant pour les parents que pour les intervenants et le fait de porter un regard sur ces enjeux permet de mieux comprendre pourquoi les niveaux sont souvent faibles au sein de la population suivie par les services de protection de la jeunesse.

Or, il a été constaté, dans la littérature, qu'il y aurait des bénéfices importants lorsque les parents sont plus engagés dans le cadre du suivi. Le succès des interventions thérapeutiques serait favorisé, ce qui apparaît sensé : si on demande aux parents d'effectuer certains changements, que les parents s'engagent dans une psychothérapie, se présentent aux rencontres, ont une bonne attitude face à ça, on peut penser qu'effectivement cela peut entraîner de plus grands bénéfices que si le parent avait été présent de manière sporadique, avait été plus passif dans la démarche. Il a aussi été constaté qu'à la suite du suivi, le bien-être psychologique du parent et de l'enfant était supérieur si le parent était plus engagé durant celui-ci. Une diminution des signalements et de la récurrence des épisodes de maltraitance serait également notée quand le parent est engagé. Des études récentes ont montré que, lorsque l'enfant est placé et que le parent est engagé durant cette période, il y a une plus haute probabilité de retour de l'enfant dans la famille à la suite de cet épisode de placement (Dawson et Berry, 2002; Littell, 2001; McKay and Bannon, 2004).

Prédire l'engagement des parents

Il y a plusieurs facteurs qui ont été identifiés comme prédicteurs de l'engagement du parent. Certains sont liés aux caractéristiques de la famille (Damashek, Doughty, Ware et Silovsky, 2011; Eisner et Meidert, 2011; Geurts, Boddy, Noom et Knorth, 2012; Josten et al., 2002; Kemp, Marcenko, Lyons et Kruzich, 2013; Platt, 2012), d'autres aux caractéristiques de l'intervention (Atkinson et Butler, 1996; Kazdin, 2000; Poirier et

Simard, 2006; Platt, 2012) ou de l'intervenant, voire aux pratiques qu'il emploie (Dale, 2004; Healy & Darlington, 2009; Kemp, 2009; Maiter, Palmer & Manji, 2006; Mirick, 2012; Saint-Jacques, Drapeau, Lessard et Beaudoin, 2006; Staudt, 2007; Platt, 2012). Des éléments liés aux types de services reçus (Axford, Lehtonen, Kaoukji, Tobin & Berry, 2012; Dawson & Berry, 2002; Farrell, Lujan, Britner, Randall, & Goodrich, 2012; Kemp, Marcenko, Hoagwood & Vesneski, 2009) et à la satisfaction du parent ont également été mis en lien avec son engagement (Alpert & Britner, 2009; Trotter, 2008). Il y a donc tout un corpus de littérature à ce sujet, et c'est ce qui nous a amenées à tenter de faire une synthèse de la question. En effet, parmi ces éléments, est-ce que certains prédisent mieux l'engagement et donc sur lesquelles des interventions devrait-on se centrer afin de maximiser l'engagement et les bénéfices qui peuvent en résulter? Nous visions à dégager une compréhension générale puisqu'aucune étude n'avait à ce jour considéré simultanément de nombreux facteurs pour prédire l'engagement. Par ailleurs, les études antérieures se penchent généralement sur une population suivie en protection de la jeunesse, mais qui n'est pas aussi spécifique que celle étudiée par notre équipe. En effet, nous nous sommes intéressés plus spécifiquement à des parents dont l'enfant faisait l'objet d'un placement en milieu substitut, avec les défis particuliers que cela peut comporter. Alors que la majorité des études adoptaient une approche transversale, la nôtre s'appuie sur un devis longitudinal, comportant deux temps de mesure, permettant ainsi la logique de prédiction dans le temps. Notre étude a également employé une mesure multidimensionnelle de l'engagement parental, ne se centrant pas que sur la conformité ou les comportements du parent, ce que font la majorité des études précédentes. Puisque le faire de participer, dans un tel contexte non volontaire, ne semble pas témoigner de l'engagement, mais bien du fait d'éviter certaines conséquences (Smith, 2008; Staudt, 2007). Notre étude a également pris la perspective du parent et non celle de l'intervenant pour mesurer l'engagement.

Le projet

Ce projet s'inscrit dans une étude de plus grande envergure ayant pour principal objectif l'évaluation des impacts des modifications à la *Loi sur la protection de la jeunesse* sur la stabilité et les conditions de vie des enfants. Les données ont été collectées de juillet 2013 à décembre 2014 par voie d'entrevues téléphoniques auprès de parents dont l'enfant a fait l'objet d'un placement en vertu de la LPJ. Ces familles provenaient de 7 centres jeunesse présentant une variabilité sur le plan régional et organisationnel. Un premier contact téléphonique avec le parent a été réalisé, en moyenne, 8,5 mois après le retrait de l'enfant de la famille et le deuxième, en moyenne, 7 mois plus tard. Le parent devait être âgé de 18 ans ou plus, avoir au moins un enfant (biologique ou adoptif) hébergé dans une ressource de type familial (famille d'accueil ou confié à un tiers) en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* au moment de la première entrevue. L'enfant ne devait pas avoir fait l'objet d'une autre mesure de placement dans les 30 mois précédents. Deux critères d'exclusion étaient prévus : l'incapacité à participer et un faible niveau de connaissance de la langue française. Ainsi, les situations où les parents présentaient des problèmes de santé mentale graves ou une incapacité de communiquer ou dont la

participation pouvait leur être préjudiciable, selon l'avis des intervenants des centres jeunesse, n'étaient pas retenues. Il en était de même lorsque les parents n'avaient pas une compréhension suffisante du français. Ces mêmes critères sont utilisés pour être inclus dans la présente étude.

L'échantillon total est constitué de 123 parents, mais seuls 74 d'entre eux ont fait l'objet de la présente étude en raison de données manquantes chez les autres. La négligence est le principal motif de suivi de ces enfants. Les enfants ont fait l'objet d'une mesure de placement en famille d'accueil ordonnée par le tribunal dans la majorité des cas. La majorité des participants sont des mères. Plus de la moitié des parents ont le cours secondaire (complété ou non) comme plus haut niveau d'étude et un revenu familial inférieur à 20 000\$. Également, environ la moitié sont des familles monoparentales.

Les instruments de mesure faisant partie de l'entretien téléphonique ont été choisis sur la base de leurs qualités psychométriques et de leur applicabilité au contexte québécois. Tant la perspective du parent que celle du système ont été prises en compte, la première dans le cadre de l'entretien téléphonique et la seconde via des informations tirées du Système clientèle jeunesse et des rapports rédigés par l'intervenant.

Ainsi, afin de déterminer de la contribution de variables mesurées au premier temps de mesure à la variance du score total d'engagement au deuxième temps de mesure selon la perspective du parent, une analyse de régression hiérarchique a été réalisée. Les variables employées à titre de prédicteurs de l'engagement sont issues de différents répondants, soit le parent (participation aux décisions de placement, point de vue du parent sur le rôle de l'intervenant, services reçus selon le parent, satisfaction avec les services – résultats et qualité), le système ou l'intervenant (durée de placement, motif d'intervention, problématique de santé mentale, régime). Enfin, le choix des variables insérées dans les analyses a été basé sur une première série d'analyses de régression portant sur des blocs de variables conceptuellement reliées et dont la littérature mettait en lumière les relations avec l'engagement parental, lesquelles sont : 1) caractéristiques des parents, 2) caractéristiques du placement, 3) rôle de l'intervenant, 4) services reçus et 5) satisfaction par rapport aux services reçus. Les prédicteurs ont ainsi été regroupés selon le pan de la réalité qu'ils représentent. Les variables trouvées comme étant significatives dans chaque bloc ont ensuite été insérées dans une régression linéaire multiple de type hiérarchique. Chaque bloc de prédicteurs y était entré selon un ordre prédéterminé, basé sur une logique temporelle, tout en contrôlant pour la durée de placement.

Les résultats

Alors que le Tableau 1 présente l'ensemble des résultats de l'analyse statistique, la Figure 1 est une représentation schématique de la part de l'engagement parental total prédite par chacun des blocs de caractéristiques ayant une contribution significative. Ainsi, le modèle comprenant des prédicteurs évalués au premier temps de mesure permet

d'expliquer environ 50% de la variance de l'engagement parental au deuxième temps de mesure. Plus précisément, le premier bloc relatif aux caractéristiques familiales explique 11,3% de la variance et les deux prédicteurs de ce bloc (motif de négligence de l'enfant et problématique de santé mentale du parent) présentent une contribution significative. Le second bloc relatif aux caractéristiques du placement explique 22,0% de variance additionnelle de l'engagement, mais seule la participation aux décisions de placement présente une contribution significative unique. Enfin, le troisième bloc relatif à l'intervenant permet d'expliquer 16,5% de variance additionnelle de l'engagement, le point de vue du parent sur le rôle de l'intervenant présentant une contribution unique et significative.

Il est ainsi possible de dégager que certains des éléments sont de meilleurs prédicteurs que d'autres. Ainsi, il semble que le fait de présenter une problématique de santé mentale prédise un engagement plus faible. Un parent suivi pour négligence serait plus enclin à s'engager que lorsque d'autres motifs sont au premier plan (ex. abus physique, mauvais traitements psychologiques). Une plus grande place accordée au parent dans la prise de décision en cours de placement serait positivement associée à son engagement ultérieur, tout comme un point de vue positif du parent à l'égard de l'intervenant, considérant que ce dernier agit en misant sur ses forces. Le fait de recevoir des services et d'en être satisfait ne parvenait pas à prédire l'engagement. Or, comme ces éléments ont été mesurés en début de suivi, ne laissant que peu de temps pour que les services débutent.

Tableau 1. Prédicteurs de l'engagement final (au T2) selon la perspective du parent – modèle final hiérarchique selon les meilleurs prédicteurs ($N = 74$)

Bloc	Prédicteurs au T1	Engagement total (T2)		
		R ² total	R ² bloc	Beta ¹
1	Durée de placement (#mois)			-0.02 ns
	Motif d'intervention	11.3%*	11.3%*	0.25*
	Problématique de santé mentale (0-1)			-0.30**
2	Régime (0-1)			-0.19 ^a
	Participation aux décisions de placement (0-4)	33.3%***	22.0%***	0.40***
3	Point de vue du parent sur le rôle de l'intervenant (1-6)	49.9%***	16.5%***	0.50***
4	Services reçus selon le parent (0-2)	49.9%***	0.0% ns	-0.01 ns
5	Satisfaction avec les services : résultats et qualité (1-3)	50.5%***	0.7% ns	0.17 ns

Note. ¹ Coefficient standardisé tiré du bloc où le prédicteur est introduit, provenant de la régression multiple pour prédire l'engagement total au T2, ajusté pour la durée de placement. ^a $p < .10$, * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$

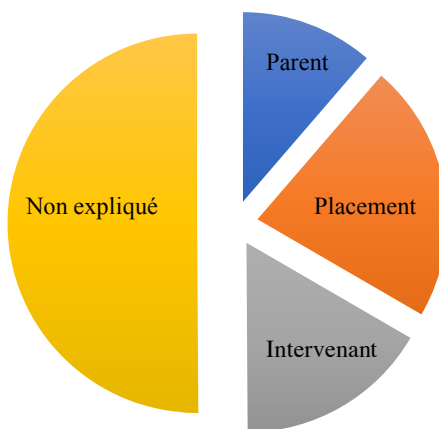


Figure 1. Variance de l’engagement parental au T2 prédite par des variables mesurées au T1.

Éléments de discussion

Il semble donc que certaines pistes puissent être identifiées afin de développer des stratégies de développement de l’engagement parental. D’abord, bien que les services de protection de la jeunesse aient peu d’impact sur certains éléments présents avant leur entrée dans la vie de l’enfant tel le motif d’intervention, les connaissances développées dans le cadre de cette étude permettent d’identifier qui sont les plus à risque de faible engagement. Un tel dépistage en début de suivi permettrait d’orienter les ressources vers les besoins les plus criants.

Ensuite, en identifiant que les parents présentant une problématique de santé mentale sont moins prompts à s’engager dans les services, il apparaît important de faire une priorité de l’offre de soins afin de diminuer la souffrance psychologique du parent et de le rendre plus disposé à s’engager. Par ailleurs, s’il est plus ardu pour les parents ayant des problèmes de santé mentale de s’engager dans des services qui visent peut-être ces problèmes, il importerait de les questionner sur les raisons pour lesquelles ils s’engagent moins. En effet, les services répondent-ils à leur besoin? Arrivent-ils au bon moment?

Par ailleurs, les résultats montrent que, lorsque les intervenants emploient certaines pratiques, tel le fait de miser sur les forces du parent, l’engagement serait favorisé. Il en serait de même pour les contextes d’intervention où la participation du parent dans les prises de décision est encouragée. Cela laisse présager que de tels éléments pourraient faire partie de la formation des intervenants. En effet, sachant les défis que peuvent représenter pour ces derniers les démarches pour engager les parents, l’enseignement de pratiques optimales pourrait faciliter leur tâche, développer leur sentiment de compétence et contribuer à maximiser les bénéfices pour les parents et leurs enfants. Enfin, le fait que l’engagement parental soit un phénomène interactionnel est ici mis en

lumière, de par l'importance que l'intervenant peut avoir dans son développement et son maintien.

Ainsi, mieux comprendre ce qui permet de prédire l'engagement parental met la table au développement d'interventions visant à le favoriser. C'est la contribution que tente d'apporter cette recherche au champ d'études des pratiques en protection de la jeunesse. Dans le futur, il importe que la thématique de l'engagement parental soit étudiée auprès de diverses populations tout en tenant compte du point de vue du parent.

Pour la réalisation de son projet de recherche, l'étudiante a bénéficié d'un soutien financier du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU).



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

Références

- Alpert, L. et Britner, P. A. (2009). Measuring Parent Engagement in Foster Care. *Social Work Research*, 33(3), 135-145. doi:10.1093/swr/33.3.135
- Axford, N., Lehtonen, M., Kaoukji, D., Tobin, K. et Berry, V. (2012). Engaging parents in parenting programs: Lessons from research and practice. *Children and Youth Services Review*, 34(10), 2061-2071. doi:10.1016/j.childyouth.2012.06.011
- Centre jeunesse de Québec – Institut Universitaire. (2015). L'implication parentale en contexte de protection de la jeunesse. *Saviez-vous que?* Retrouvé à <http://www.centrejeunessedequébec.qc.ca/publications/Pages/Saviez-vous-que.aspx>
- Coatsworth, J. D., Santisteban, D., McBride, C. et Szapocznik, J. (2001). Brief strategic family therapy versus community control: Engagement, retention, and an exploration of the moderating role of adolescent symptom severity. *Family Process*, 40(3), 313-332.
- Damman, J. L. (2014). Better practices in parent engagement: lessons from the USA and England. *European Journal of Social Work*, 17(1), 32-44. doi:10.1080/13691457.2013.765834
- Dawson, K. et Berry, M. (2002). Engaging families in child welfare services: An evidence-based approach to best practice. *Child Welfare*, 81(2), 293-317.
- Geurts, E., Boddy, J., Noom, M. et Knorth, E. (2012). Family-centred residential care: the new reality? *Child & Family Social Work*, 17(2), 170-179. doi:10.1111/j.1365-2206.2012.00838.x
- Kazdin, A. E., Holland, L. et Crowley, M. (1997). Family Experience of Barriers to Treatment and Premature Termination From Child Therapy. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 65(3), 453-463. doi:10.1037/0022-006X.65.3.453
- Kazdin, A. et Wassell, G. (2000). Predictors of Barriers to Treatment and Therapeutic Change in Outpatient Therapy for Antisocial Children and Their Families. *Mental Health Services Research*, 2(1), 27-40. doi:10.1023/A:1010191807861
- Kemp, S., Marcenko, M., Lyons, S. et Kruzich, J.(2013). Strength-based practice and parental engagement in child welfare services: An empirical examination. *Children and Youth Services Review*, 47, 27-35.
- Kazdin, A. et Wassell, G. (2000). Predictors of Barriers to Treatment and Therapeutic Change in Outpatient Therapy for Antisocial Children and Their Families. *Mental Health Services Research*, 2(1), 27-40. doi:10.1023/A:1010191807861
- Kemp, S., Marcenko, M., Lyons, S. et Kruzich, J.(2013). Strength-based practice and parental engagement in child welfare services: An empirical examination. *Children and Youth Services Review*, 47, 27-35.

- Littell, J. H., Alexander, L. B. et Reynolds, W. W. (2001). Client Participation: Central and Underinvestigated Elements of Intervention. *Social Service Review*, 75(1), 1-28. doi:10.1086/591880
- McCurdy, K., Daro, D., Anisfeld, E., Katzev, A., Keim, A., LeCroy, C., . . . Winje, C. (2006). Understanding maternal intentions to engage in home visiting programs. *Children and Youth Services Review*, 28(10), 1195-1212. doi:10.1016/j.childyouth.2005.11.010
- McKay, M. M., Pennington, J., Lynn, C. J. et McCadam, K. (2001). Understanding urban child mental health service use: Two studies of child, family, and environmental correlates. *Journal of Behavioral Health Services and Research*, 28, 475–483. doi : 10.1007/BF02287777
- Palmer, S., Maiter, S. et Manji, S. (2006). Effective intervention in child protective services: Learning from parents. *Children and Youth Services Review*, 28(7), 812-824. doi:10.1016/j.childyouth.2005.08.01
- Platt, D.(2012). Engagement in child protective services: Parent perceptions of worker skills. *Children and Youth Services Review*, 35(4), 707-715. doi:10.1016/j.childyouth.2013.01.018
- Schreiber, J., Fuller, T. et Pacey, M. S. (2013). Engagement in child protective services: Parent perceptions of worker skills. *Children and Youth Services Review*, 35(4), 707-715. doi:10.1016/j.childyouth.2013.01.018
- Saint-Jacques, M.-C., Drapeau, S., Lessard, G. et Beaudoin, A. (2006). Parent Involvement Practices in Child Protection: A Matter of Know-How and Attitude. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 23(2), 196-215. doi:10.1007/s10560-005-0042-5
- Staudt, M.(2007). Treatment Engagement with Caregivers of At-Risk Children: Gaps in Research and Conceptualization. *Journal of Child and Family Studies*, 16(2), 183-196.
- Trotter, C. (2002). Worker skill and client outcome in child protection. *Child Abuse Review*, 11(1), 38-50. doi:10.1002/car.719
- Yatchmenoff, D.(2005). Measuring Client Engagement from the Client's Perspective in Nonvoluntary Child Protective Services. *Research on Social Work Practice*, 15(2), 84-96.

Les liens médiateurs de résilience face au vécu de violence psychologique intrafamiliale durant la jeunesse

Catherine Roussel-Leconte, étudiante à la maîtrise

École de travail social

Université du Québec à Montréal

Sous la direction de :

Myriam Dubé, professeure

École de travail social

Université du Québec à Montréal

Annie Gusew, professeure

École de travail social

Université du Québec à Montréal



De nombreux jeunes adultes ont vécu de la violence psychologique intrafamiliale durant leur jeunesse (Clément et coll., 2013). Si on sait que certains d'entre eux sont devenus résilients face à ce vécu au fil des années, on en connaît peu sur le développement de leur résilience. À la suite d'une revue de littérature incluant les facteurs de risque et de protection en contexte de violence psychologique intrafamiliale, cette recherche s'est orientée vers l'étude des liens médiateurs de résilience durant la jeunesse puisqu'ils s'y démarquaient par leur potentiel à la favoriser. Cet article présentera les faits saillants du problème social de la violence psychologique intrafamiliale vécue dans la jeunesse (de 0 à 18 ans) et de l'émergence de la résilience face à celle-ci, au regard de la littérature et de théories sur le sujet.

Un peu d'histoire sur le problème de la violence psychologique intrafamiliale au Québec

Même si un problème social est reconnu comme tel à travers différentes périodes de l'histoire du Québec, il peut être conçu différemment selon les normes sociales et les discours sociaux alors dominants, ce qui peut influencer les recherches réalisées dans le domaine. Le problème de la violence psychologique intrafamiliale en est un exemple.

Depuis des décennies, on reconnaît que certains choix du parent peuvent causer du tort à l'enfant et constituer des mauvais traitements à son endroit. Par contre, aux alentours des années 1990, le problème a été redéfini pour excéder les « mauvais » choix des parents et inclure les comportements de ceux-ci à l'endroit de leur enfant (Trocmé et coll., 2011). Ce changement de définition de la violence psychologique entraîne une multiplication des recherches sur le sujet permettant de baliser cette réalité, soit : sa définition, son ampleur, les facteurs de risque et de protection dans ce contexte ainsi que les répercussions de cette violence. Ces recherches incluent d'ailleurs des données populationnelles issues des recherches menées par l'Institut de la statistique du Québec environ aux cinq ans (1999, 2004, 2012). Toutefois, pour comprendre la construction du problème social de la violence psychologique intrafamiliale dans le temps et ainsi mieux baliser ce qu'on sait et ce qu'on ignore de cette réalité, il faut revenir à l'histoire des conceptions sociales et académiques de la violence intrafamiliale et du développement de l'enfant.

On peut dégager trois grandes perspectives qui ont orienté la conception sociale du problème de la violence intrafamiliale dans le dernier siècle : 1-judéo-chrétienne, 2-de droit et 3-causale. Initialement, au début du siècle, l'Église catholique avait l'autorité morale sur la famille. Le Québec adoptait alors une perspective judéo-chrétienne du problème. L'autorité dans la famille relevait du père (la puissance paternelle) et la punition corporelle « raisonnable » à l'endroit de l'enfant était acceptable puisqu'on croyait que le développement de ce dernier passait par son obéissance (Cliche, 2000). Les mœurs parentales jugées de peu de vertu, telle que la prostitution ou le crime, étaient considérées comme des mauvais traitements psychologiques envers l'enfant (Trocmé et coll., 2011). Puis, des développements sociaux et technologiques accroissent le pouvoir de la femme sur sa subsistance économique et sur sa fertilité; la société se détache de l'Église et de ses prescriptions sur la famille, elle remanie alors les rôles familiaux (Lemieux, 1995). Autour des années 1970, l'État fait maintenant figure d'autorité sur la famille : on passe du concept de puissance paternelle à celui d'autorité parentale. La Charte des droits et libertés au Québec entre en vigueur dès 1975 et, en 1979, une première ébauche de la Convention internationale relative aux droits des enfants est conçue aux Nations Unies. Le Québec se dote alors de la Loi sur la protection de la jeunesse ainsi que de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) (Lemieux, 1995). Dans ce climat fort d'une perspective de droit, c'est plutôt le refus des parents d'offrir des soins nécessaires au bon développement de l'enfant qui constitue des mauvais traitements psychologiques (Trocmé et coll., 2011). Le développement de l'enfant est donc un enjeu récurrent dans les définitions de la violence psychologique intrafamiliale. Sur le plan académique, la conception du développement de l'enfant se transforme également : d'abord attribué à une capacité innée de tout enfant (approche biologique), il est ensuite conceptualisé en stades ou conflits psychiques (approche psychodynamique), puis, dans les années 1970, il est situé au sein de contextes sociaux et environnementaux par les recherches de Bronfenbrenner (Kail, 2001). On fait l'étude des contextes sociaux dans lequel le jeune grandit pour y dégager des facteurs de risque et des facteurs de protection qui ont un rôle sur son développement. On tente alors d'accroître les facteurs de protection et

d'amoindrir les facteurs de risque (Zolkoski et Bullock, 2012). Au Québec, on cible, entre autres, la précarité financière familiale en tant que facteur de risque associé à la violence intrafamiliale et ces familles sont donc visées pour des programmes éducatifs quant à la parentalité (Parazelli, 2006). Par contre, en élevant certains facteurs de risque au rang de précurseurs de problèmes ultérieurs, on entre graduellement dans une perspective causale de la violence intrafamiliale. Ce bref aperçu de l'histoire du problème de la violence intrafamiliale permet de situer les connaissances qu'on a sur ce problème. Dans le contexte actuel, on connaît la définition du problème, son ampleur, les facteurs de protection et les facteurs de risque à contrôler ainsi que les répercussions de ce vécu, mais on en connaît peu sur la résilience dans ce contexte et sur les relations qui peuvent la favoriser.

Ainsi, pour présenter les faits saillants du problème social de la violence intrafamiliale, on commence donc par la définition et l'ampleur de cette dernière. On distingue d'abord les termes de « mauvais traitements » et de « violence intrafamiliale ». Le terme de « mauvais traitements » est associé à la LPJ, il a une portée légale : il s'agit de situations qui compromettent le développement ou la sécurité de l'enfant et qui requièrent donc l'intervention de l'État pour redresser la situation (LPJ, 2015). La violence intrafamiliale s'en distingue : il s'agit de conduites parentales émergeant en situation de conflit avec l'enfant et qui peuvent aller de l'agression psychologique à la violence physique (Clément et coll, 2013, p.21). Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), il y a trois formes de violence intrafamiliale dénombrées au Québec : la violence physique mineure, la violence physique sévère et la violence psychologique (Clément et coll, 2013). On les définit toutes trois ici puisqu'il peut y avoir concomitance des formes de violence présentes durant la jeunesse, dans lequel cas, la violence psychologique risque de faire partie des formes de violence multiples que le jeune subit (Gagné et coll, 2010). Pour ce qui est de la violence physique mineure – également désignée par le terme de punition corporelle – elle est habituellement tolérée par les normes sociales de même que par le Code criminel du Canada. Il s'agit, par exemple, de donner la fessée ou de pincer l'enfant (Clément et coll., 2013). La violence physique sévère, quant à elle, excède les normes sociales et les dispositions du Code criminel du Canada en ce qui concerne le recours à la punition corporelle puisqu'elle met l'enfant à risque de subir des préjudices sérieux. Les comportements violents risquent de causer des blessures (ex. coups sans retenue) ou des séquelles physiques ou cognitives (ex : étrangler l'enfant, secouer un enfant de moins de deux ans) (Maltais et coll, 2010). Finalement, la violence psychologique tient d'agressions psychologiques répétées (trois fois ou plus dans une année), ces dernières étant des conduites parentales à caractère violent telles que crier après l'enfant, le rejeter ou le dénigrer (Clément et coll, 2013). Le nombre d'enfants exposés à la violence psychologique semble stable depuis la fin des années 1990, puisque les études populationnelles de l'ISQ situent l'ampleur de celle-ci aux environs de 50%, un taux relativement constant d'une recherche à l'autre (Clément et coll, 2013). Ce sont donc de nombreux jeunes au Québec qui grandissent en étant exposés à la violence psychologique intrafamiliale, d'où l'importance de mieux comprendre ce qui peut être fragilisant et ce qui peut être protecteur dans cette situation.

Les facteurs de protection et les facteurs de risque associés à la violence intrafamiliale

En faisant état des facteurs de risque et de protection en contexte de violence intrafamiliale, cette section permet d'explorer ce qui peut conduire à la résilience des jeunes qui en font l'expérience. Les facteurs de risque sont considérés comme des difficultés qui peuvent entacher l'adaptation du jeune, alors que les facteurs de protection amoindrissent la portée des facteurs de risque (Garmezy, 1985; cité dans Larose et coll, 2004, p.64). Un lien peut donc être établi entre les facteurs de protection et la résilience (Larose et coll, 2004). Selon certains auteurs, la résilience est le fait de surmonter l'adversité et de se développer malgré celle-ci (Cyrulnik et Jorland, 2012). L'adversité, évoquée dans la définition de la résilience, peut comprendre des difficultés ou des situations particulièrement stressantes (Zolkoski et Bullock, 2012). La violence psychologique intrafamiliale peut donc être considérée comme une situation d'adversité. Maintenant, pour présenter les facteurs de risque et de protection face à l'adversité familiale ou à la violence intrafamiliale (on en connaît encore peu du contexte spécifique de la violence psychologique intrafamiliale), on reprend ici le regard écosystémique mentionné plus tôt puisqu'il est omniprésent dans l'étude de la violence intrafamiliale. C'est un modèle qui s'inspire de celui de Bronfenbrenner (Swicks et Williams, 2006) et qu'on emploie ici pour contextualiser, en six couches systémiques, les milieux importants pour les jeunes. Il y existe de multiples milieux pour chaque couche systémique, mais par souci de synthèse, seulement sept sont explorés ici : l'ontosystème (l'individu), le microsystème (la famille), le mésosystème (le voisinage), l'exosystème (les lois), le macrosystème (la communauté et la société) et le chronosystème (les relations dans le temps). Pour la violence psychologique intrafamiliale, les facteurs de risque et de protection ont surtout été étudiés au niveau de l'ontosystème et du microsystème.

Pour ce qui est de l'ontosystème, les facteurs de risque tiennent des difficultés que rencontre l'enfant, par exemple au niveau physique ou émotionnel (Trocmé et coll, 2001, cité dans Alaggia et Vine, 2006). Dans cette couche systémique, on dénombre également des répercussions associées au vécu de la violence psychologique intrafamiliale. Elles peuvent être émotionnelles, cognitives ou comportementales. Sur le plan émotif, la violence psychologique intrafamiliale peut être associée à une faible estime de soi, à de l'autoblâme, à de la rage ou à un manque d'empathie (Wolfe et Mclsaac, 2010). Sur le plan cognitif, elle peut conduire le jeune à approcher les gens et le monde avec méfiance et, sur le plan comportemental, il peut développer des comportements destructeurs ou autodestructeurs (Wolfe et Mclsaac, 2010). Les facteurs de protection individuels incluent d'avoir un tempérament prosocial, un bon imaginaire, des activités à l'extérieur du milieu familial et une identité positive (Anderson, 2010). Au niveau du microsystème, les facteurs de risque tiennent des conditions de vie fragilisantes rencontrées par la famille, des habitudes de vie risquées des parents (par exemple : la toxicomanie ou l'alcoolisme) et de leur histoire avec la violence (s'ils en ont vécu dans le passé ou s'ils vivent de la

violence conjugale) (Duhamel et Fortin, 2004). De plus, la façon qu'ont les parents de se représenter la violence, particulièrement lorsqu'ils la tolèrent, lorsqu'ils en minimisent les conséquences ou lorsqu'ils l'attribuent aux comportements de l'enfant, peut les amener à rationaliser le recours à cette dernière (Duhamel et Fortin, 2004). Ce qui est protecteur dans ce contexte, c'est que la famille ait accès à des ressources matérielles pour alléger la présence de ces facteurs de risque ou la relation que le jeune a avec un parent non violent (Ungar et Liebenberg, 2011). Pour ce qui est du mésosystème, Coulton et ses collaborateurs (2007) font état que l'agglomération de problèmes présente dans certains quartiers représente un facteur de risque, surtout selon les auteurs en travail social. Les liens peuvent y être forts et négatifs, soit des influences négatives qui entraînent le jeune vers des comportements déviants (Coulton et coll, 2007). À l'inverse, les liens forts positifs deviennent un facteur de protection dans ce système, qu'ils soient formés avec des pairs ou des adultes, lorsqu'ils permettent au jeune de se sentir soutenu (Wolfe et McIsaac, 2010). Au niveau de l'exosystème, on s'interroge à savoir si l'obligation de signaler toute forme de violence intrafamiliale pouvant tenir des mauvais traitements pourrait être un facteur de protection. Au niveau du macrosystème, la conception sociale qu'on a du jeune et de sa place dans la communauté. Elle est influencée par les croyances sociales quant à la responsabilité de la socialisation du jeune (entre une obligation strictement parentale ou partagée dans la communauté) et par le risque qu'on associe à la délinquance juvénile. Il serait protecteur d'approcher le jeune en tant que membre de la communauté (Ungar et Liebenberg, 2011), mais on sait malheureusement que l'approche du jeune sous l'angle de sa délinquance potentielle a cours au Québec. Certaines recherches récentes sur de jeunes enfants, dont des bambins, visent d'ailleurs à déceler rapidement les comportements agressifs qui peuvent être précurseurs de la délinquance juvénile (Parazelli, 2006). Finalement, le chronosystème révèle que toutes les relations s'inscrivent dans la temporalité, et peuvent donc se transformer dans le temps. Donc, un parent violent peut devenir non violent éventuellement, mais on ignore encore les éléments décisifs qui pourraient amener un tel changement.

On retient de la littérature sur les facteurs de risque et de protection qu'il y a des situations qui fragilisent le jeune en contexte de violence psychologique intrafamiliale, tandis que d'autres peuvent contribuer à sa résilience. Par contre, les relations satisfaisantes semblent pouvoir faire une différence vers la résilience par certains aspects des différentes couches systémiques. Cela s'ajoute à l'affirmation de certains chercheurs voulant que les relations sociales soient déterminantes pour le développement de la résilience (Cyrulnik et Jorland, 2012; Jordan, 2013). Par contre, avant de centrer cette recherche sur les relations qui favorisent la résilience en contexte de violence psychologique intrafamiliale, on s'est intéressé aux facteurs de risque et aux facteurs de protection, on a cherché à cerner la contribution de chacun de ceux-ci vers la résilience du jeune au regard d'études longitudinales. Deux études longitudinales sur la résilience sont significatives pour mieux situer la place qu'occupent les relations face aux facteurs de risque présents dans la vie du jeune, soit celles de Tolan et ses collaborateurs (1996 ; cité dans Garbarino, 2001) et celle de Werner et Smith (1992). La première a été conduite sur une période de deux ans auprès d'adolescents issus de minorités ethniques qui

vivaient dans un quartier défavorisé et criminalisé de Chicago. Le développement y était évalué à l'aide du *Achenbach Child Behavior Checklist* et des résultats scolaires des jeunes. Il semble que les facteurs de risque présents, la précarité financière, des liens forts négatifs et une communauté présentant une agglomération de problèmes, aient eu un effet significatif sur ces jeunes puisqu'aucun n'a été trouvé résilient au terme de la recherche (Tolan et coll, 1996 ; cité dans Garbarino, 2001). On sait que l'agglomération de problèmes peut être associée à peu de soutien entre voisins (Coulton et coll, 2007), ce pourquoi l'étude longitudinale de Werner et Smith (1992), en ayant lieu dans une culture valorisant la coopération, permet de situer le rôle que ce soutien a dans la résilience des jeunes. C'est une étude menée sur environ 30 ans à Hawaï auprès d'une cohorte de 505 enfants dont 210 étaient identifiés vulnérables puisqu'ils étaient exposés à quatre facteurs de risque ou plus. Au terme de la recherche, la majorité des enfants vulnérables étaient devenus des adultes résilients à l'âge de 31 ans, ce qui s'expliquait par des facteurs individuels tout comme des possibilités d'obtenir du soutien ou d'interagir avec des adultes et des enfants d'une façon positive. Cette recherche est particulièrement éclairante quant à la portée que les relations peuvent avoir sur la résilience de jeunes vulnérables puisque cette dernière s'y est développée malgré la présence de nombreux facteurs de risque. Pour la présente recherche, on cherche à dépasser l'étude de la résilience à travers des facteurs de risque et de protection. On s'intéresse plutôt aux liens qui ont été médiateurs de résilience durant la jeunesse pour des jeunes adultes ayant grandi en contexte de violence psychologique intrafamiliale.

Les concepts théoriques de cette recherche

Burr (2003) soutient que le langage qu'on emploie a le pouvoir de façonner le monde social. Ce cadre théorique s'inscrit dans l'approche du constructionnisme social, inspiré des auteurs fondateurs Berger et Luckmann. Les individus y co-construisent la réalité en un mouvement dynamique et réciproque à travers leurs interactions sociales, en passant par les personnes significatives qui transmettent des savoirs et l'ordre social à l'individu et en allant jusqu'à l'individu qui contribue à son tour au monde social (Berger et Luckmann, 1991). On s'intéresse aux définitions de la violence psychologique intrafamiliale, de la résilience et des liens médiateurs de résilience.

Pour ce qui est de définir le concept de la violence psychologique intrafamiliale, on s'appuie des recherches de Gagné (2001). On en obtient une définition qui comprend des actes omis (par exemple : le manque de chaleur parentale ou de valorisation), des actes commis (par exemple : des insultes ou crier après l'enfant) et des habitudes de vie (telles qu'un parent qui fait vivre l'enfant dans un environnement empreint de risques sans les adresser).

La résilience, quant à elle, demeure un concept qui a des définitions multiples, selon les domaines d'étude et les auteurs écrivant sur le sujet. De façon générale, la résilience tient du développement positif du jeune malgré l'adversité rencontrée dans sa vie (Zolkoski et Bullock, 2012). Mais, pour comprendre comment l'individu devient résilient et comment

déceler cette résilience, on peut dégager trois perspectives de la littérature sur la résilience : une qui est psychique (puisant, entre autres, de la psychodynamique), une qui est environnementale (s'appuyant des recherches sur les facteurs de risque et de protection) et une dernière qui est relationnelle. Pour la perspective psychique : initialement, l'individu réagit à l'adversité et trouve à adresser les émotions suscitées par ce vécu grâce à différents mécanismes ou des stratégies (puisant à même l'environnement de l'individu, ses relations et son identité) (Anaut, 2002). Il finit par prendre du pouvoir sur son vécu en se distançant de la remémoration de la souffrance, en étant l'auteur du sens qu'il donne à ce vécu, alors qu'il se développe et qu'il échange là-dessus avec d'autres personnes, ce qui peut passer par un processus de mentalisation (Anaut, 2002). La perspective environnementale tient, entre autres, de l'équilibre entre les facteurs de risque et de protection, pour permettre le développement sain du jeune (Zolkoski et Bullock, 2012). Tel qu'on l'a vu dans les recherches longitudinales présentées, la résilience peut être révélée par des indicateurs, tels : la scolarité, le QI ou le développement. Les deux premières perspectives ont leurs limites. Même si elles ont parfois des considérations pour les différences culturelles, la résilience s'y observe par le développement sain de l'individu tel qu'on le conçoit en Occident. Finalement, la perspective relationnelle de la résilience ou la résilience relationnelle (Jordan, 2013), basée dans le *Relational Cultural Theory* développé, entre autres, par Jean Baker Miller. Cette perspective se veut contre une vision normée de la résilience pour la situer plutôt dans le monde relationnel. La résilience inclut ici de nouer des relations satisfaisantes et de préserver cette capacité d'entrer en relations à travers les difficultés (Jordan, 2013). La résilience émerge ainsi de relations mutuelles qui favorisent le développement du jeune en lui offrant, entre autres, de l'*empowerment* et un endroit où il peut se sentir en confiance (Jordan, 2013). Selon cette perspective, retenue dans le cadre de cette recherche, un jeune adulte peut co-construire ses relations passées à travers des « relations qui favorisent son développement », y trouver de la sécurité et le sentiment qu'il a de la valeur pour autrui. Ainsi, au final, le jeune pourra développer une identité jugée satisfaisante.

Les liens médiateurs de résilience

Cette recherche vise à explorer l'ensemble des expériences relationnelles qui peuvent contribuer à la résilience des jeunes adultes. Une attention particulière est portée aux liens médiateurs de résilience. On regroupe ainsi ce qu'on sait des personnes qui peuvent contribuer à la résilience par la littérature sur le sujet : elles sont des personnes significatives (Waxman et coll, 2008) et la relation à celles-ci a le potentiel d'être unidirectionnelle (ex. tuteur de développement) ou d'être mutuelle (ex. les relations qui favorisent le développement). La notion de personnes significatives, au cœur de l'approche du constructionnisme social (Berger et Luckmann, 1991), a été utilisée. Les contributions des personnes significatives à la vie du jeune peuvent se décliner en trois aspects : un aspect affectif (le lien avec celles-ci), un aspect d'apprentissage (les savoirs qu'elles transmettent qui aident à se familiariser avec le monde) et un aspect de socialisation (la création de l'identité à travers des interactions sociales) (Berger et

Luckmann, 1991). On inclut dans ce concept des liens médiateurs de résilience des relations potentiellement unidirectionnelles, telles que les « tuteurs de résilience » qui contribuent au développement de la personne par des encouragements, des conseils ou par l'identification, sans nécessairement être consciente de la place qu'ils tiennent dans la vie de l'autre (Cyrulnik et Jorland, 2012). Finalement, on reprend le concept de « relations qui favorisent le développement », soit des relations mutuelles qui permettent à l'individu de se développer à travers des liens qui sont source d'*empowerment* mutuel, de confiance et de soutien (Jordan, 2013).

Quelques éléments de méthodologie

Cette recherche s'intéresse aux jeunes adultes qui ont grandi en contexte de violence psychologique intrafamiliale et cherche à savoir comment des personnes significatives de leur jeunesse ont pu contribuer à l'émergence de leur résilience. Il s'agit d'une recherche qualitative et exploratoire puisqu'il n'y a que peu de recherches sur le sujet. Une telle méthodologie permet d'obtenir une richesse qualitative constante à travers sept entretiens qualitatifs semi-dirigés menés auprès de jeunes adultes âgés entre 18 et 30 ans pour parler de leurs relations passées de manière rétrospective. Les entretiens ont été réalisés en employant une ligne chronologique pour situer les personnes significatives dans le temps. Pour les entretiens, un guide d'entretien ayant des questions majoritairement ouvertes, suivi d'un questionnaire sociodémographique, ont été utilisés. Le guide d'entretien a été construit selon quatre thèmes qui sont reliés aux objectifs de la recherche : identifier les personnes significatives, identifier leur contribution à la vie du jeune adulte, explorer les liens médiateurs de résilience dans le contexte spécifique de la violence psychologique intrafamiliale et explorer les opportunités qu'il a eues de discuter de son vécu et d'en faire sens. Le recrutement a été laborieux initialement, il a donc fallu revoir les critères de recrutement pour s'adapter à la réalité du terrain, entre autres, en adoptant une définition de la violence psychologique plus flexible et en acceptant qu'elle puisse inclure des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Points de réflexion

Les entretiens ont été suffisamment riches pour susciter des réflexions, tant sur la réalité que vivent ces jeunes adultes que sur les études en travail social en général. Considérant que le vécu de violence psychologique intrafamiliale semble parfois excéder la définition actuelle du problème et qu'un signalement à la DPJ n'exclut pas le vécu de violence psychologique intrafamiliale, on peut se demander si les définitions actuelles de la violence psychologique intrafamiliale rendent justice à la réalité que vivent les jeunes qui en font l'expérience? Parmi les intervenants ou les professionnels qui ont été aidants auprès des jeunes adultes de l'échantillon, plusieurs ont su maintenir une relation relativement informelle malgré un cadre formel. On peut se demander également quelle est la frontière entre le rôle professionnel et le rôle d'aidant ainsi que les stratégies employées pour ne pas dépasser cette frontière, mais pour l'adapter au contexte du

jeune. Finalement, une telle recherche suscite son lot de questions sur les recherches en travail social. Le concept même de résilience est peu étudié dans le domaine. Il est pourtant au cœur de l'approche des forces (Saleebey, 2002) et de l'approche orientée vers les solutions (Healey, 2014). Au plan théorique, la résilience est étudiée par quelques auteurs en travail social, tels que Michael Ungar. Par contre, en étudiant la résilience sans avoir de visée clinique, on s'aperçoit que les recherches en travail social emploient le concept en y contribuant peu au plan théorique. Puisque la particularité de cette discipline est de s'intéresser à ce qui est psychosocial, la question reste ouverte à savoir ce qu'on peut apprendre sur le concept de la résilience dans une démarche de recherche en travail social. En somme, le travail social devrait-il contribuer aux concepts qu'il emploie et de quelle façon?

Références

- Allagia, R. et Vine, C. (2006). *Cruel but not Unusual, Violence in Canadian Families*, Waterloo, Ontario: Wilfrid Laurier University Press.
- Anaut, M. (2002). Trauma, vulnérabilité et résilience en protection de l'enfance. *Connexions*, 1(77), 101-118.
- Anderson, K. M. (2010). *Enhancing Resilience in Survivors of Family Violence*. New York, NY : Springer Publishing Company.
- Berger, P.L. et Luckmann, T. (1991). *The Social Construction of Reality; A Treatise in the Sociology of Knowledge*. [Document électronique]. New York , NY: Penguin Books.
- Burr, V. (2003). *Social Constructionism (2e éd.)*, New York, NY : Routledge.
- Cliche, M.-C. (2000). «Est-ce vraiment pour son bien?»-évolution de la norme de raisonnable des punitions corporelles dans la jurisprudence Québécoise et Canadienne-1864-1998. *Revue juridique Thémis*, 34(2), 481-514.
- Clément, M.-E., Bernèche, F., Fontaine, C. et Chamberland, C. (2013). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012; Les attitudes parentales et les pratiques familiales*. Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Coulton, C.J, Crampton, D.S., Irwin, M., Spilsbury, J. C. et Korbin, J.E. (2007). How Neighborhoods Influence Child Maltreatment : A Review of the Literature and Alternative Pathways. *Child Abuse and Neglect*, 31(11-12), 1117-1142.
- Cyrułnik, B. et Jorland, G. (2012). *Résilience connaissance de base*. Paris, France : Odile Jacob.
- Duhamel, M. et Fortin, A. (2004). Justification de la violence envers l'enfant chez des mères victimes de violence conjugale. *Revue Canadienne de santé mentale communautaire*, 23(1), 48-65.
- Gagné, M-H. (2001). Les pratiques parentales psychologiquement violentes : une menace à la santé mentale. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 20(1), 75-106.
- Gagné, M-H., Melançon, C., Pouliot-Lapointe, J., Lavoie, F. et Roy, M. (2010). Violence psychologique des parents rapportée par des jeunes à un service d'aide anonyme. *Revue Canadienne de santé mentale communautaire*, 29(2), 79-98.
- Garbarino, J. (2001). An ecological perspective on the effects of violence on children. *Journal of Community Psychology*, 29(3), 361-378.
- Garmezy, N. (1985). Stress resistant children : The search for protective factors. Dans J. Stevenson (Dir.), *Recent research in developmental psychopathology (p.213-233)*. Oxford, Royaume-Uni : Pergamon Press.
- Healy, K. (2014) *Social Work Theories in Context; Creating Frameworks for Practice*, Second Edition, New York, NY: Palgrave Macmillan.
- Jordan, J. V. (2013). *The Power of Connection : Recent Developments in Relational-Cultural Theory*. New York, NY: Routledge.
- Kail, R. V. (2001). *Children and Their Development*. Upper Saddle River, NJ : Prentice Hall.

- Larose, F., Terrisse, B., Lenoir, Y. et Bédard, J. (2004). Approche écosystémique et fondements de l'intervention éducative précoce en milieux socio-économiques faibles. Les conditions de la résilience scolaire. *Brock Education Journal*, 13(2), 56-80.
- Lemieux, D. (1995). Les enfants perdus et retrouvés : la recherche sur les enfants au Québec. *Recherches sociographiques*, 36(2), 327-352.
- Loi sur la protection de la jeunesse (2015). c P-34.1. Repéré à www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_34_1/P34_1.html
- Maltais, C., Boisclair, S., Dubé, R. et Jacob, M. (2010) *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Parazelli, M. (2006). La prévention précoce au Québec : prélude à une biologie de la pauvreté? Actes du colloque «Pas de 0 de conduite pour les enfants de trois ans». *Société française de santé publique*, (11), p.71-80.
- Saleebey, D. (2002). *The Strengths Perspective in Social Work Practice*, Third Edition, Boston, MA: Allyn and Bacon.
- Swick, K.J. et Williams, R.D. (2006) An Analysis of Bronfenbrenner's Bio-ecological Perspective for Early Childhood Educators : Implications for Working with Families Experiencing Stress. *Early Childhood Education Journal*, 33(5), 371-378.
- Tolan, P. T. (1996). How resilient is the concept of resilience. *The Community Psychologist*, 29(1), 12-15.
- Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M., ... & Hornick, J. (2001). *Canadian incidence study of reported child abuse*. Ottawa : Santé Canada.
- Trocme, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Chamberland, C., Chabot, M., & Esposito, T. (2011). Shifting definitions of emotional maltreatment: An analysis child welfare investigation laws and practices in Canada. *Child Abuse & Neglect*, 35(10), 831-840.
- Ungar, M. et Liebenberg, L. (2011). Assessing Resilience across Cultures using Mixed Methods : Construction of the Child and Youth Resilience Measure. *Journal of Mixed Methods*, 20(10), 1-24. Repéré à <http://mmr.sagepub.com/content/early/2011/03/07/1558689811400607>
- Waxman, H. C., Padrón, Y. N., Shin, J. Y., & Rivera, H. H. (2008). Closing the achievement gap within reading and mathematics classrooms by fostering Hispanic students' educational resilience. *International Journal of Human and Social Sciences*, 3(1), 24-34.
- Werner, E. E. et Smith, R. S. (1992). *Overcoming the Odds; High Risk Children from Birth to Adulthood*. New York, NY : Cornell University Press.
- Wolfe, D. A. et Mclsaac, C. (2010). *Distinguer entre le mauvais parentage/parentage dysfonctionnel et la violence psychologique envers les enfants*. Canada : Agence de Santé Publique du Canada.
- Zolkoski, S.M. et Bullock, L.M. (2012). Resilience in children and youth : A review. *Children and Youth Services Review*, 34(12), 2295-2303.

Le désistement du crime chez les adolescents engagés dans une délinquance grave

Marie-Pierre Villeneuve, doctorante
École de travail social
Université Laval

Sous la direction de :
Daniel Turcotte, professeur titulaire
École de service social
Université Laval

Isabelle F.-Dufour, professeure agrégée
Départements des fondements et pratiques en éducation
Université Laval



Cette communication propose un survol de la démarche systématique de recension des écrits réalisée dans le cadre de la thèse, en mettant l'accent sur la synthèse des connaissances acquises au cours du processus. D'abord, le contexte de l'étude est présenté, de même que ses deux thèmes centraux : l'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance (ODP) et le désistement du crime. Ensuite, la démarche de recherche ainsi que les résultats de la recension des écrits sont présentés. Cela permet de préciser la problématique de recherche ainsi que les objectifs de la thèse.

Contexte de la thèse

Au Canada, les années 1990 ont été marquées par la surutilisation des tribunaux pour mineurs et un taux de mise sous garde d'adolescents contrevenants parmi les plus élevés au monde (Bala, Carrington et Roberts, 2009; Doob et Sprott, 2004). Ces préoccupations sont à l'origine d'une réforme du système de justice pénale pour les mineurs, concrétisée en 2003 lors de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour*

Pour la réalisation de ce projet de recherche, l'étudiante a bénéficié d'un soutien financier du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU).

adolescents (LSJPA). L'accent est désormais mis sur les objectifs de réhabilitation et de réinsertion sociale des jeunes contrevenants, ainsi que sur le recours aux mesures extrajudiciaires et aux peines alternatives à la mise sous garde (Jimenez, 2015).

Depuis cette réforme, on dénombre annuellement près de 15 000 prises en charge d'adolescents contrevenants dans les centres jeunesse de la province. Près de 40% de ces adolescents commettent au moins une récidive officielle (Lafortune et Royer, 2015). Dix ans après l'adoption de la LSJPA, il apparaît nécessaire de dresser le portrait des jeunes qui ont commis des crimes et des réponses du système de justice pénale (voir Lafortune et Royer, 2015), notamment en ce qui a trait à l'utilisation de nouvelles peines spécifiques telles que l'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance (ODP) (Carrington, Davis-Barron et Roberts, 2011).

L'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance

L'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance (ODP) est l'une des nouvelles peines prévues par la LSJPA. L'ODP se veut un moyen novateur de diminuer le taux d'incarcération des jeunes en s'assurant de sanctionner de façon juste et proportionnelle les délits mineurs non violents, tout en misant sur la réhabilitation et la réinsertion sociale (Bala et coll., 2004; Barnhorst, 2004; Carrington et coll., 2011; Carrington et Schulenberg, 2004; Doob et Sprott, 2004). Considérée comme une alternative à la détention, cette peine, d'une durée maximale de six mois, peut être prononcée lorsque les conditions de l'incarcération ne sont pas remplies. Elle permet au jeune contrevenant de préserver sa liberté et de bénéficier d'un suivi dans la communauté, moyennant le respect de certaines conditions. Les conditions obligatoires ont une visée d'encadrement du comportement du jeune contrevenant et de diminution du risque de récidive. Le tribunal a également le pouvoir discrétionnaire d'imposer des conditions facultatives, visant à encadrer le jeune ou à favoriser sa réinsertion sociale. Si ces conditions ne sont pas respectées, il peut être mis sous garde pour la durée restante de sa peine (F.-Dufour, Alain, Marcotte et Villeneuve, 2015). Il s'agit en quelque sorte d'une sentence de la « dernière chance » (Carrington et coll., 2011, p. 307).

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques et sociojudiciaires des 1116 adolescents soumis à une ODP entre le 1^{er} juin 2003 et le 31 décembre 2011 suggère que ceux-ci sont engagés dans une délinquance « persistante ». En moyenne, ces jeunes ont commis 15 délits durant la période d'observation et ont reçu 2,84 sentences. Plus de la moitié (55%) ont commis 3 ou 4 types de délits différents. La moyenne d'âge lors du prononcé de l'ODP est de 17,5 ans et la durée moyenne de l'ordonnance est de 6 mois. Les deux tiers des conditions imposées visent à encadrer le comportement du jeune (par exemple : interdit de contact ou de fréquentation de certains lieux). Pour le tiers restant, les conditions ont des visées de réhabilitation et de réinsertion sociale (par exemple : fréquentation scolaire, obtention d'un emploi) (F.-Dufour, Villeneuve et Lafortune, soumis). La majorité des jeunes soumis à une ODP ne respectent pas les conditions de l'ordonnance, voient leur peine transformée en mise sous garde ou commettent une

récidive. On constate donc que la « dernière chance » offerte par l'ODP n'est pas saisie par la majorité des jeunes et que l'arrêt des comportements criminels ne survient pas automatiquement. Toutefois, on connaît peu les facteurs qui distinguent les deux groupes (ceux qui arrêtent de commettre des délits suivant l'ODP et ceux qui persistent) (F.-Dufour et coll., soumis).

Le désistement du crime

Plusieurs chercheurs se sont intéressés aux facteurs et mécanismes impliqués dans l'arrêt des comportements criminels, phénomène appelé « désistement du crime ». Trois phases marquent ce processus. L'« arrêt » correspond au moment où une personne cesse ses activités criminelles (Laub et Sampson, 2001). Le « désistement primaire » souligne un arrêt prolongé (au moins un mois) des comportements délictueux et la reconnaissance du besoin de changer (Healy, 2010). Le « désistement secondaire » est quant à lui caractérisé par des changements identitaires, soit l'adoption d'une identité prosociale (Healy, 2010). Or, les mécanismes facilitant ou entravant la transition entre la phase de terminaison puis les phases de désistement primaire et secondaire demeurent méconnus (King, 2014).

Différents courants théoriques expliquent le désistement par la maturation, les moments décisifs, les changements cognitifs et identitaires ou une combinaison de ces trois éléments. Pour certains (Gottfredson et Hirschi, 1990; Moffitt, 1993), le désistement du crime est dû à la maturation. Ainsi, les jeunes contrevenants cesseraient naturellement de commettre des délits en vieillissant. Or, cette explication ne permet pas de comprendre pourquoi certains contrevenants continuent de commettre des délits à l'âge adulte, ni le processus menant aux phases primaire et secondaire du désistement.

Selon la théorie du contrôle social informel (Laub et Sampson, 2003), ce sont plutôt les moments décisifs, comme se marier, intégrer le marché du travail, fonder une famille ou faire son service militaire, qui sont à l'origine du changement. Ces tournants permettent de briser la routine et diminuent les opportunités de commettre des délits. Les liens sociaux exercent un contrôle informel sur l'individu qui, avec le temps, abandonnera ses activités criminelles. L'accessibilité à ces tournants chez une population adolescente peut toutefois être remise en question.

Giordano, Cernkovich et Rudolph (2002) ont quant à eux identifié quatre processus cognitifs menant au désistement : être ouvert au changement, saisir les opportunités de changement, développer une image de soi positive et changer sa perception de la criminalité. Le processus de désistement serait considéré comme terminé lorsque la personne considère les comportements délictueux comme étant ni positifs, lucratifs ou appropriés.

Finalement, certains auteurs proposent une vision intégrée du désistement, tenant compte à la fois des facteurs sociaux et agentiels évoqués plus tôt. Le désistement est

alors considéré comme résultant de l'interaction entre l'accès à des opportunités de changement, l'intégration d'une nouvelle identité sociale positive et la croyance que l'on peut contribuer à la société (F.-Dufour, Brassard et Martel, 2015).

Ces différentes façons d'expliquer le désistement du crime sont dérivées d'études empiriques menées auprès de populations adultes. Or, il est désormais reconnu que ce processus varie selon l'âge des désistants (McIvor, Murray et Jamieson, 2004). Une démarche systématique de recension des écrits a donc été entreprise pour identifier les éléments impliqués dans le processus de désistement du crime *d'adolescents*.

Question provisoire et méthodologie

La recension des écrits vise à répondre à la question suivante : quels sont les éléments pouvant favoriser ou nuire au désistement du crime d'adolescents engagés dans une délinquance grave? Les bases de données *PsycInfo*, *Criminal Justice Abstracts*, *National Criminal Justice Reference Service*, *Social Service Abstracts* et *Social Work Abstract* ont été consultées entre le 12 janvier et le 17 août 2015. Les mots clés utilisés sont : *desistance OR early desistance OR primary desistance* ainsi que *adolescent OR youth OR juvenile*. Les articles retenus devaient avoir été publiés en français ou en anglais entre 1980 et 2015 et porter sur le(s) processus menant à l'arrêt des comportements criminels d'adolescents âgés de 12 et 20 ans. Ces derniers devaient avoir commis au moins un délit grave, mais avoir cessé avant l'âge de 20 ans.

La recherche par mots clés a permis de répertorier 849 articles. La lecture des titres des articles et la suppression des doublons ont réduit la sélection à 198 documents. Par la suite, 77 articles correspondant aux critères d'inclusion ont été lus et analysés. Cela a permis d'éliminer 35 articles traitant uniquement des trajectoires de criminalité et de 14 articles portant sur une population adulte. Après avoir consulté les bibliographies des articles lus, 34 articles ont été retenus pour l'analyse finale.

Résultats de la recension des écrits

Le désistement du crime à l'adolescence survient dans un contexte de transformations majeures. La période entre la fin de l'adolescence et le début de la vingtaine est marquée par le développement de sa propre vision de soi et des avenues que l'on souhaite emprunter pour l'avenir (Shapland et Bottoms, 2011). Les jeunes contrevenants sont confrontés à l'idée de devoir rompre les liens avec leurs amis ou de perdre leur reconnaissance. Ils doivent également trouver des stratégies pour résister à la tentation de commettre un nouveau délit et jongler avec la perte des sensations fortes (excitation, plaisir) associées à la criminalité (Murray, 2012). Cette instabilité rend le jeune particulièrement vulnérable à retourner à ses anciens comportements, perçus comme routiniers et confortables (Haigh, 2009). Dans ce contexte, il apparaît donc particulièrement important de mieux comprendre le processus de désistement du

crime. La recension des écrits a permis d'identifier des éléments d'ordre individuel, relationnel et structurel pouvant faciliter ou nuire à ce processus.

Éléments d'ordre individuel. Les adolescents qui parviennent à se désister semblent avoir une meilleure capacité à se projeter dans l'avenir (F.-Dufour et Villeneuve, soumis). La criminalité devient incompatible avec l'atteinte des buts conventionnels (avoir un emploi, une maison, une famille). En réaction aux impacts négatifs qu'a sur eux la criminalité, certains désisteurs trouvent la motivation de se sortir de ce mode de vie. Pour d'autres, la vie souhaitée n'est pas compatible avec les comportements délinquants (Barry, 2007; Einat, Ronel et Zemel, 2015). Ce ne sont pas les conséquences de la criminalité, mais plutôt la quête d'une vie meilleure qui favorise le désistement. Ces aspirations les motivent à saisir les interruptions de routine pour réorienter leur vie.

Outre la motivation à changer dans l'espoir de vivre une vie meilleure, les désisteurs doivent accepter les pertes – d'amis, de statut, de revenus – qui accompagnent cette réorientation. Ils sont aussi confrontés à une double transition, soit de « délinquant » à « désisteur » et d'adolescent à jeune adulte (Haigh, 2009). Cette période est parsemée de doutes, de peurs et de tentations. Il faut donc que l'adolescent ait confiance en lui (Haigh, 2009) et qu'il reprenne le pouvoir sur sa vie (Einat et coll., 2015). Pour ce faire, l'adolescent doit cesser de se percevoir comme une victime de circonstances de vie défavorables et reconnaître que ses actions peuvent influencer le cours de sa vie (Einat et coll., 2015).

De tels changements impliquent des transformations cognitives et identitaires, c'est-à-dire la remise en question quant à la commission des délits, le développement d'une image de soi positive et la modification de sa perception de la criminalité.

Éléments d'ordre relationnel. Sur le plan relationnel, le développement de liens amicaux avec des adolescents prosociaux est essentiel au désistement des adolescents contrevenants (Barry, 2007; Gunnison et Mazerolle, 2007; Haigh, 2009; Morizot et Le Blanc, 2007; Panuccio, Christian, Martinez et Sullivan, 2012). Les pairs prosociaux peuvent être des modèles de bons comportements à adopter et diminuer les opportunités de commettre des délits. Les relations amoureuses contribuent quant à elles indirectement au désistement du crime, en favorisant une prise de conscience quant aux impacts des comportements délictueux, en contribuant à la construction d'un réseau de pairs prosociaux, en réduisant le temps passé avec des pairs contrevenants ou en diminuant les opportunités de commettre des délits (Zdun et Scholl, 2013).

Les liens familiaux semblent aussi déterminants pour favoriser le désistement du crime chez les adolescents. L'attachement, l'engagement et la qualité des liens entre les membres de la famille augmentent les probabilités de désistement, puisque l'adolescent craint de briser les liens avec les personnes significatives de son entourage (Barry, 2007, 2013; McIvor et coll., 2004) ou de nuire aux relations au sein de sa famille (McIvor et coll., 2004). Plusieurs désisteurs indiquent avoir vécu une rupture de liens avec leurs parents à

un moment de leur adolescence. Lorsqu'ils parviennent à restaurer ces liens, ils y accordent une grande importance. Le désir de plaire à ses parents et de les rendre fiers contribue donc au processus de désistement (Barry, 2013).

Finalement, les acteurs du système de justice pénale semblent jouer un rôle important dans le processus. Ils représentent une source de soutien importante, car ils sont en mesure de reconnaître et d'encourager les changements amorcés par le jeune en vue de son désistement (Panuccio et coll., 2012).

Éléments d'ordre structurels. Sur le plan structurel, il existe peu de sources légitimes permettant aux adolescents d'avoir accès au capital économique. Or, une part de la délinquance juvénile s'expliquerait par le désir d'avoir accès à ce capital (Barry, 2007). Les adolescents ou les jeunes adultes qui ont un emploi valorisent surtout le fait d'avoir des responsabilités, d'avoir une reconnaissance sociale et d'être en mesure de s'occuper des autres ou d'être utiles à la société. Pour eux, il s'agit d'une façon indirecte de réparer les dommages causés dans le passé (Barry, 2007).

Principales limites des études recensées.

Une difficulté importante dans le champ du désistement du crime est l'absence de définition consensuelle de ce phénomène. Certains l'opérationnalisent comme un événement (l'arrêt des comportements criminels), alors que d'autres le conçoivent comme un processus. De plus, les études recensées se concentrent généralement sur une dimension du désistement du crime à l'adolescence (relation amoureuse, emploi, événement de vie important) et ne permettent pas d'établir de liens avec d'autres variables importantes, comme les processus cognitifs, ou de statuer sur la saillance des éléments impliqués.

Si l'on distingue progressivement quelques variables plus favorables au désistement, on connaît encore très peu les mécanismes qui les unissent les uns aux autres (F.-Dufour et Villeneuve, soumis). Cela n'est pas étranger au fait que ce processus a fait l'objet de moins d'attention de la part des chercheurs, la plupart se concentrant sur l'étude de la persistance des comportements criminels à l'âge adulte (Piquero, Diamond, Jennings et Reingle, 2013).

Conclusion : problème de recherche et objectifs de la thèse

À ce jour, les démarches entreprises dans le cadre de la thèse ont permis de faire la lumière sur l'état des connaissances relatives à l'ODP et au processus menant des adolescents à cesser de commettre des délits.

Nous savons désormais que la majorité des adolescents soumis à une ODP demeurent engagés dans une trajectoire délictuelle. Changer le cours de cette trajectoire relève d'un

processus complexe, impliquant des facteurs d'ordre individuel, relationnel et structurel. Reprendre le « droit chemin » nécessite un changement important dans les habitudes de vie et l'acceptation de vivre des pertes. Il faut donner aux adolescents contrevenants l'opportunité de briser leur routine et les soutenir dans leurs efforts de changement. Or, nous ne savons toujours pas comment expliquer que la majorité des jeunes contrevenants québécois soumis à une ODP ne saisissent pas l'opportunité qui leur est offerte. De plus, malgré la prolifération d'études sur le désistement du crime d'adolescents, nous ne connaissons pas la nature des liens entre les différents éléments qui soutiennent ce processus ni les mécanismes qui facilitent ou entravent la transition d'un stade de désistement à l'autre.

Afin de contribuer à l'avancement des connaissances et renseigner les intervenants sociaux sur les conditions gagnantes à mettre en place pour favoriser le désistement du crime d'adolescents soumis à une ODP, notre projet de thèse vise à répondre à la question suivante : quels sont les éléments associés à la transition vers le désistement du crime chez des adolescents soumis à une ODP? Pour ce faire, trois objectifs sont poursuivis : 1) identifier les caractéristiques individuelles et sociales des adolescents soumis à une ODP au moment où ils cessent de commettre des délits; 2) identifier les éléments individuels et sociaux permettant un arrêt prolongé des activités criminelles (désistement primaire) et 3) déterminer, le cas échéant, si des changements identitaires s'opèrent (désistement secondaire) au terme du suivi pénal.

Pour la réalisation de son projet de recherche, l'étudiante a bénéficié d'un soutien financier du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU).



Références

- Bala, N., Carrington, P. J., et Roberts, J. V. (2009). Evaluating the *Youth Criminal Justice Act* after five years: A qualified success. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 51(2), 131-167.
- Barnhorst, R. (2004). The youth criminal justice act: New directions and implementation issues. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 46(3), 231-250.
- Barry, M. (2007). Youth offending and youth transition: the power of capital in influencing change. *Critical Criminology*, 15(185-198).
- Barry, M. (2010). Youth transitions: from offending to desistance. *Journal of Youth Studies*, 13(1), 121-136. doi: <http://dx.doi.org/10.1080/13676260903233712>
- Barry, M. (2013). Desistance by design: Offenders' reflections on criminal justice theory, policy and practice. *European Journal of Probation*, 5(2), 47-65. doi: 10.1177/206622031300500204
- Carrington, P. J., Roberts, J. V., et Davis-Barron, S. (2011). The last chance sanction in youth court: exploring the deferred custody and supervision order. *Canadian Criminal Law Review*, 15(3), 299-376.
- Carrington, P. J., et Schulenberg, J. L. (2004). Introduction : La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents – Une nouvelle ère dans la justice canadienne applicable aux jeunes? *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 46(3), 225-230.
- Doob, A. N., et Sprott, J. B. (2004). Youth justice in Canada. *Crime and Justice*, 31, 185-242.
- Einat, T., Ronel, N., et Zemel, O. (2015). The impact of introspection and resilience on abstention and desistance from delinquent behavior among adolescents at risk. *European Journal of Criminology*. doi: 10.1177/1477370815587770
- F.-Dufour, I., Alain, M., Marcotte, J., et Villeneuve, M.-P. (2015). La sentence de la « dernière chance » : un aperçu des jeunes soumis à une ordonnance différée de placement et de surveillance au Québec. Dans M. Alain et S. Hamel (dir.) *Intervenir auprès des adolescents contrevenants au Québec. Dix ans de défis et d'innovation sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*, (p. 143-166). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- F.-Dufour, I., Brassard, R., et Martel, J. (2015). An integrative approach to apprehend desistance. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 59(5), 480-501. Doi: 10.1177/0306624X13509781
- F.-Dufour, I., Villeneuve, M.-P., et Lafortune, D. (soumis). Does the “last chance” sentence work? Failures and successes of Quebecois youth assigned to deferred custody and supervision orders between 2003 and 2012. *British Journal of Criminology*.

- F.-Dufour, I., et Villeneuve, M.-P. (soumis). A systematic review of individual, relational and structural factors facilitating or hindering the desistance process of serious juvenile offenders. *Youth Violence and Juvenile Justice*.
- Giordano, P., C., Cernkovich, S., A., et Rudolph, J., L. (2002). Gender, crime and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology*, 107(4), 990-1064.
- Gottfredson, M. R., et Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford, Calif: Stanford University Press.
- Gunnison, E., et Mazerolle, P. (2007). Desistance from serious and not so serious crime: A comparison of psychosocial risk factors. *Criminal Justice Studies*, 20(3), 231-253.
- Haigh, Y. (2009). Desistance from crime: reflections on the transitional experiences of young people with a history of offending. *Journal of Youth Studies*, 12(3), 307-322. doi: 10.1080/13676260902775077
- Healy, D. (2010). *The Dynamics of desistance. Charting pathways through change*. Abingdon: Routledge.
- Jimenez, E. (2015). La LSJPA sous la Loi sur la sécurité des rues et des communautés : un pas de plus vers un traitement adulte des adolescents contrevenants? Dans M. Alain et S. Hamel (dir.) *Intervenir auprès des adolescents contrevenants au Québec. Dix ans de défis et d'innovation sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)* (p. 117-142). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- King, S. (2014). *Desistance Transitions and the Impact of Probation*. New York: Routledge.
- Lafortune, D., et Royer, M.-N. (2015). Les jeunes Québécois soumis à la LSJPA et les sanctions imposées.
- Dans M. Alain et S. Hamel (dir.) *Intervenir auprès des adolescents contrevenants au Québec. Dix ans d'expériences et de défis sous la LSJPA*. (p. 91-109). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Laub, J. H., et Sampson, R. (2001). Understanding desistance from crime. In M. Tonry (Ed.), *Crime and Justice: A review of research* (Vol. 28, pp. 1-69). Chicago: University of Chicago Press.
- McIvor, G., Murray, C., et Jamieson, J. (2004). Desistance from crime: is it different for women and girls? Dans S. Maruna et R. Immarigeon (dir.), *After crime and punishment. Pathways to offender reintegration* (pp. 181-197). Cullompton: Willan Publishing.
- Moffitt, T. E. (1993). Adolescence-limited and life-course persistent antisocial behavior: A developmental taxonomy. *Psychology Review*, 100(4), 674-701
- Morizot, J., et Le Blanc, M. (2007). Behavioral, self, and social control predictors of desistance from crime: A test of launch and contemporaneous effect models.

Journal of Contemporary Criminal Justice, 23(1), 50-71. doi: 10.1177/1043986206298945

Murray, C. (2012). Young people's perspectives: The trials and tribulations of going straight. *Criminology and Criminal Justice*, 12(1), 25-40. doi: 10.1177/1748895811423089

Panuccio, E. A., Christian, J., Martinez, D. J., et Sullivan, M. L. (2012). Social Support, motivation, and the process of juvenile reentry: An exploratory analysis of desistance. *Journal of Offender Rehabilitation*, 51(3), 135-160. doi: 10.1080/10509674.2011.618527

Piquero, A. R., Diamond, B., Jennings, W. G., Reingle, J. M. (2013). Adolescence-limited offending. Dans C. L. Gibson et M. D. Krohn (dir.) *Handbook of Life-Course Criminology: Emerging Trends and Directions for Future Research* (p. 129-142). New York : Springer Science + Business Media. doi: 10.1007/978-1-4614-5113-6_8

Shapland, J., & Bottoms, A. (2011). Reflections on social values, offending and desistance among young adult recidivists. *Punishment & Society*, 13(3), 256-282.

Zdun, S., & Scholl, J. (2013). The impact of girlfriends on desistance processes among socially deprived young adults. *European Journal of Crime, Criminal Law & Criminal Justice*, 21(3/4), 339-358. doi:10.1163/15718174-21042033

Expérimentation de Triple P au Québec : positionnement initial des intervenants et expérience avec le programme

Émilie Charest, doctorante

École de psychologie

Université Laval

Marie-Kim Côté, doctorante

École de psychologie

Université Laval

Sous la direction de :

Marie-Hélène Gagné, professeure titulaire

École de psychologie

Université Laval



La maltraitance envers les enfants désigne les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans. Elle entend « toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir » (Krug, Dahlberg, Mercy, Zwi et Lozano-Ascencio, 2002 p. 65). Parmi les formes de mauvais traitements qui surviennent au sein de la relation parent-enfant, la négligence constitue la manifestation la plus prévalente au Québec (taux de 3,4 enfants victimes sur 1000), suivie de l'abus physique (2,8:1000) et des mauvais traitements psychologiques (1,8:1000) (Hélie, Turcotte, Trocmé et Tourigny, 2012). En 2013-2014, au Québec, près de 30 000 signalements aux directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) ont été retenus pour des problématiques de négligence, d'abus physique ou psychologique envers les enfants, ce qui constitue une augmentation de près de 3% par rapport au bilan précédent. Dans presque 40% des cas, après l'évaluation de ces signalements, les DPJ ont conclu à la compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant (Association des centres jeunesse du Québec, 2014). La maltraitance envers les enfants constitue un enjeu social préoccupant, d'autant plus qu'elle entraîne un coût économique majeur. Bowlus, McKenna, Day et Wright (2003) chiffrent ce fardeau économique pour la société canadienne en milliards de dollars

par année. Considérant l'ampleur de la problématique de la maltraitance envers les enfants et de ses conséquences pour les victimes et la société, la mise en place de stratégies préventives est primordiale.

Triple P – *Positive Parenting Program* (Sanders, Cann, & Markie-Dadds, 2003) est un programme de soutien aux habiletés parentales visant à promouvoir l'adoption de pratiques parentales positives chez les parents d'enfants de 0 à 12 ans. Soutenu par des données probantes, ce programme propose un système gradué en cinq niveaux d'intensité croissante s'adressant à des parents qui affichent un risque de plus en plus grand, s'apparentant au continuum de prévention universelle, sélective et indiquée. Triple P se démarque également par ses effets positifs sur la parentalité et les comportements des enfants (Graaf, Speetjens et Tavecchio, 2008; Nowak et Heinrichs, 2008; Thomas et Zimmer-Gembeck, 2007) et sa capacité à réduire la maltraitance au sein de la population (Prinz, Sanders, Shapiro, Whitaker et Lutzker, 2009). Le système inclut des stratégies médiatiques (niveau 1), éducatives (niveau 2), de coaching parental individualisé (niveau 3), d'entraînement aux habiletés parentales (niveau 4) et d'accompagnement plus ciblé des parents qui affichent les plus grands besoins (niveau 5). De façon générale, le modèle Triple P repose sur deux principes importants : l'autorégulation et la suffisance minimale. D'abord, le principe d'autorégulation joue un rôle central dans le système Triple P : les interventions sont basées sur les atouts existants et le développement des compétences des parents et encourage ceux-ci à résoudre eux-mêmes les problèmes, de façon à ce qu'ils apprennent à résoudre avec confiance les difficultés futures sans une aide extérieure. Ensuite, Triple P repose également sur le principe de suffisance minimale qui implique que chaque parent devrait recevoir uniquement les services qu'il désire et dont il a besoin, sans plus. Un programme de recherche évaluative est actuellement en cours afin d'évaluer l'efficacité et l'implantation de Triple P au Québec. La présente étude vise à documenter l'appropriation de Triple P par les intervenants formés à cet effet.

La mise en œuvre de programmes à données probantes (PDP) tels que Triple P apparaît comme une stratégie-clé pour intervenir efficacement dans le secteur enfance-famille et réduire l'incidence de la maltraitance envers les enfants. Cela constitue également une avenue intéressante pour les organisations qui souhaitent investir leurs ressources dans l'implantation d'un programme dont l'efficacité est reconnue empiriquement. Bien que cette avenue semble prometteuse, il émerge toutefois que le transfert des connaissances de la recherche à la pratique est plus complexe qu'il n'y paraît. Ainsi, il ne suffit pas simplement de sélectionner un programme ayant démontré son efficacité dans un contexte scientifiquement contrôlé ; encore faut-il que l'organisation qui choisit de l'implanter se l'approprie, l'adapte aux paramètres de son milieu et développe sa capacité à l'offrir de manière optimale. Or, les organisations qui choisissent d'implanter un PDP n'ont souvent pas les ressources nécessaires (en termes de formation, de supervision continue, de temps et d'argent) afin d'assurer une implantation de qualité, fidèle aux normes prescrites par le programme (Bérubé, Coutu, Dubeau, Lafantaisie et Devault, 2013; Gray, Joy, Plath et Webb, 2012; MacMillan et coll., 2009). Il émerge également que

peu d'attention est accordée au processus de mise en œuvre des PDP, ainsi qu'à la mise en relation avec les effets rapportés (Bérubé et coll., 2013; MacMillan et coll., 2009; Mildon et Shlonsky, 2011). Cela fait en sorte que, dans le domaine de la prévention de la maltraitance, les PDP sont rarement implantés de manière fidèle au programme original, ce qui est pourtant nécessaire pour que les constats sur leur efficacité soient généralisables (Dufour et Chamberland, 2009).

Processus de mise en œuvre d'un PDP

La mise en œuvre – ou implantation – se définit comme un ensemble d'activités visant à mettre en pratique les composantes d'un programme ou d'une intervention, dans la communauté, les organisations ou auprès des intervenants (Fixsen, Naoom, Blase, Friedman et Wallace, 2005). Lorsqu'elle est bien effectuée, l'implantation permet la mise en place d'une stratégie d'intervention atteignant les standards nécessaires et produisant, en principe, les effets désirés (Meyers, Durlak et Wandersman, 2012). Toutefois, le soutien empirique suggère que si les PDP ne sont pas implantés adéquatement, ils n'auront pas tendance à engendrer les mêmes retombées que celles observées dans les études d'efficacité réalisées dans des contextes plus contrôlés (Durlak et DuPre, 2008). Il est admis que la compréhension du processus de mise en œuvre augmente la probabilité que le programme soit implanté adéquatement (i.e., qu'il atteigne les standards nécessaires et produise les effets désirés et attendus) (Elliott et Mihalic, 2004). Par ailleurs, la documentation rigoureuse et systématique de la mise en œuvre demeure pour plusieurs auteurs un élément essentiel pour s'assurer de sa qualité (Bérubé et coll., 2013; Durlak et DuPre, 2008; Meyers, Durlak, et coll., 2012). Le *monitoring* de la mise en œuvre d'un PDP est le processus permettant d'observer si toutes les conditions nécessaires inscrites dans la planification de ce programme ont été rencontrées lors de son implantation. Ce processus vise à documenter si l'ensemble des opérations visant à produire le service requis sont réalisées tel que prévu et s'il y a place à optimiser ces opérations (Dagenais et Ridde, 2009). Ce processus peut permettre de documenter les raisons qui expliquent les ratés de l'implantation du programme. Dans un contexte où plusieurs programmes sont implantés à l'échelle locale, le *monitoring* de l'implantation peut également servir à déceler les meilleures pratiques dans chacun des milieux (Meyers, Durlak, et coll., 2012).

À la suite d'une recension de 59 études portant sur l'implantation de divers programmes de mentorat destiné aux jeunes, Dubois, Holloway, Valentine et Cooper (2002) ont montré que les programmes dont le processus d'implantation a été documenté de façon systématique ont obtenu, en moyenne, des tailles d'effet trois fois supérieures (d de Cohen = 0.18) que ceux ne l'ayant pas été (d de Cohen = 0.06). Quant à eux, Derzon, Sale, Springer et Brounstein (2005) ont constaté que deux des trois facteurs ayant l'impact le plus important sur les effets d'une intervention sont liés au processus d'implantation (soit la mesure dans laquelle les objectifs et les procédures du programme ont été implantés tel que prescrit ainsi que la fréquence et la quantité d'interventions offertes). Ainsi, Aarons, Hurlburt et Horwitz (2011) concluent que la qualité du processus d'implantation

est tout aussi importante que la qualité du programme lui-même pour obtenir les effets désirés.

Bien qu'il y ait de plus en plus de documentation scientifique sur l'importance de tenir compte du processus de mise en œuvre dans l'analyse des effets des programmes et des interventions destinés aux enfants en contexte de grande vulnérabilité, très peu d'études documentent ce processus de façon exhaustive et rigoureuse (Aarons et Palinkas, 2007; Bérubé et coll., 2013; Mildon et Shlonsky, 2011). Les recherches existantes n'ont souvent étudié que quelques paramètres d'implantation, tels le dosage et l'adhérence au programme qui sont les éléments les plus systématiquement documentés lors de la mise en œuvre d'un PDP (Carroll et coll., 2007), et peu se sont intéressés à comprendre les facteurs qui influencent la façon dont le programme est mis en œuvre par les intervenants formés (Asgary-Eden et Lee, 2012; Bérubé et coll., 2013; Durlak et DuPre, 2008; Meyers, Katz, et coll., 2012). Par ailleurs, considérant que la majorité des programmes de prévention de la maltraitance est mise en œuvre par les intervenants eux-mêmes, ces derniers sont des acteurs-clés dans le processus d'implantation. Ainsi, de plus en plus d'auteurs soutiennent qu'une implantation de qualité nécessite de connaître les facteurs influençant la mise en œuvre d'un PDP par les intervenants impliqués dans l'offre de services ainsi que l'impact de ces facteurs au niveau des principaux paramètres d'implantation (Bérubé et coll., 2013; Durlak et DuPre, 2008; Meyers, Katz, et coll., 2012).

Facteurs influençant la mise en œuvre d'un PDP

On retrouve, dans la littérature actuelle, plusieurs facteurs influençant la façon dont les intervenants vont mettre en œuvre de nouvelles interventions. En effet, leur degré d'engagement et de participation à l'implantation de ces interventions et, par conséquent, leur utilisation du programme, dépendrait de trois groupes de facteurs : les caractéristiques des intervenants, leur perception vis-à-vis du programme et leur perception du milieu d'implantation (Greenhalgh, Robert, Macfarlane, Bate et Kyriakidou, 2004). Considérant que plusieurs facteurs résultent d'une interaction entre les caractéristiques des intervenants, du programme et des organisations, il importe toutefois de préciser que ces trois groupes de facteurs ne sont pas mutuellement exclusifs.

Caractéristiques des intervenants

En ce qui concerne les caractéristiques des intervenants, la littérature actuelle suggère que l'utilisation du programme est grandement affectée par le sentiment de compétence de l'intervenant à offrir les interventions (Damschroder et coll., 2009; Durlak et DuPre, 2008; Fixsen et coll., 2005; Mendel, Meredith, Schoenbaum, Sherbourne et Wells, 2008; Turner, Nicholson et Sanders, 2011), la qualité de la formation reçue, ainsi que les attitudes de l'intervenant vis-à-vis les PDP (Aarons, 2004; Turner et coll., 2011).

Sentiment de compétence. D'abord, le sentiment de compétence – ou d'autoefficacité – de l'intervenant est, pour plusieurs auteurs, un aspect essentiel pour comprendre la façon dont l'intervenant va implanter une nouvelle intervention (Damschroder et coll., 2009; Durlak et DuPre, 2008; Tibbits, Bumbarger, Kyler et Perkins, 2010; Turner et coll., 2011). Bandura (1977) définit le sentiment de compétence comme la croyance qu'un individu a en sa capacité à effectuer une tâche donnée. Dans le domaine de l'intervention, cette tâche pourrait référer au fait de mettre en œuvre un programme ou d'appliquer une intervention. En ce sens, Sethi, Kerns, Sanders et Ralph (2014) distinguent deux types de sentiment de compétence : celui de contenu, et celui de processus. Le sentiment de compétence de contenu réfère à la croyance qu'un intervenant a en sa capacité de maîtriser les techniques spécifiques à l'intervention (p.ex. comment enseigner à un parent à renforcer les comportements adéquats de son enfant). Quant à lui, le sentiment de compétence de processus est conceptualisé par ces auteurs comme la croyance des intervenants en leur capacité à maîtriser les aspects non spécifiques au contenu de l'intervention (p.ex. comment gérer les résistances des parents manifestées lors d'une séance de thérapie de groupe).

À ce jour, les études montrent que les intervenants qui sont confiants d'avoir les habiletés nécessaires pour implanter un programme ont davantage tendance à utiliser le programme, à y participer et à s'engager dans le programme, de même qu'à offrir les composantes de l'intervention de façon efficace, telle que prescrite, que ceux n'ayant pas autant ce sentiment d'efficacité personnelle (Damschroder et coll., 2009; Sethi et coll., 2014; Turner et coll., 2011; Turner et Sanders, 2006). L'autoefficacité a tendance à augmenter lorsque les intervenants perçoivent leurs interventions comme réussies, ce qui les amène à utiliser davantage le programme, produisant un cycle de renforcement positif entre le sentiment de compétence et l'utilisation des nouvelles pratiques. À l'inverse, lorsqu'un intervenant adopte un nouveau programme, mais que ses interventions ne produisent pas les résultats escomptés, cela est susceptible d'entraîner des conséquences au niveau de son sentiment de compétence ainsi qu'une diminution de son utilisation du programme (Turner et coll., 2011). Certains auteurs ont également montré que le sentiment de compétence a tendance à augmenter significativement à la suite de la formation (Sethi et coll., 2014; Turner et Sanders, 2006). Selon Turner et ses collaborateurs (2011), le sentiment de compétence après la formation serait d'ailleurs un meilleur prédicteur de l'utilisation du programme et de sa mise en œuvre par l'intervenant que le sentiment de compétence avant la formation. Enfin, même si les résultats sont inconsistants d'une étude à l'autre, le sentiment de compétence de l'intervenant à adopter de nouvelles interventions pourrait être associé positivement à son expérience avec ce programme ou des programmes similaires (Kavanagh, 1993; Shapiro, Prinz et Sanders, 2012).

Formation reçue. La formation reçue par les intervenants est considérée par certains auteurs comme un élément-clé dans le succès de la mise en œuvre de nouveaux programmes (Mihalic et Irwin, 2003; Turner et coll., 2011). D'abord, la qualité de la formation reçue serait associée au sentiment de compétence de l'intervenant après la

formation, et par conséquent, à l'utilisation du programme par les intervenants (Turner et coll., 2011). D'autre part, les intervenants qui reçoivent une formation approfondie, continue et de qualité seraient mieux outillés pour mettre en œuvre le programme et auraient tendance à utiliser davantage ses composantes, et ce, de façon plus efficace (Mihalic et Irwin, 2003).

Attitudes envers le programme. La littérature actuelle suggère également que l'adoption d'un programme serait un processus décisionnel largement influencé par les attitudes des intervenants par rapport au programme (Addis, Wade et Hatgis, 1999; Candel et Pennings, 1999; Frambach et Schillewaert, 2002; Turner et coll., 2011). D'abord, les attitudes de l'intervenant peuvent prédire si celui-ci va choisir d'adopter ou non une nouvelle pratique. S'il choisit de l'adopter, ses attitudes pourraient ensuite influencer dans quelle mesure et de quelle manière il va utiliser cette pratique (Aarons, 2004).

Aarons (2004) suggère quatre aspects reliés à l'attitude des intervenants par rapport à l'adoption d'un PDP. D'abord, la source d'informations reçues par rapport au programme peut rendre l'adoption de celui-ci plus ou moins attrayante aux yeux des intervenants. Par exemple, certaines études ont montré que les intervenants sont plus à l'aise avec des informations provenant de collègues plutôt que d'ouvrages ou d'articles scientifiques (Cohen, Sargent et Sechrest, 1986; Morrow-Bradley et Elliott, 1986). Deuxièmement, l'ouverture générale aux changements (i.e., la volonté d'essayer de nouvelles expériences ou d'envisager de nouvelles façons de faire les choses) et la propension à tenter de nouvelles interventions peuvent faire en sorte qu'un intervenant se conforme plus ou moins aux exigences du PDP (Anderson et West, 1998; Greenhalgh et coll., 2004). Troisièmement, la conformité aux exigences du milieu, soit la façon dont les employés répondent aux demandes de leur organisation, varie également d'une personne à une autre. Ainsi, même lorsque l'adoption d'une nouvelle pratique est exigée par leurs superviseurs, certains intervenants peuvent être portés à résister à l'autorité (Garland, Kruse et Aarons, 2003). Finalement, il arrive que les intervenants perçoivent une différence entre les pratiques actuelles de leur milieu et les nouvelles pratiques prescrites par le PDP. Par exemple, le fait de se faire imposer des protocoles d'évaluation en lien avec l'adoption d'un PDP peut sembler inutile ou incongru avec la pratique clinique. Cette divergence peut amener les intervenants à être réticents et sceptiques quant à l'adoption de ces nouvelles pratiques. Dans la même optique, certains auteurs suggèrent également que si les intervenants perçoivent que le programme correspond aux valeurs et aux objectifs de leur organisation, ils seront davantage portés à utiliser celui-ci (Greenhalgh et coll., 2004).

Perception des intervenants vis-à-vis du programme. En lien avec cet élément, la littérature actuelle met en lumière que les caractéristiques du programme, telles que perçues par les intervenants, expliquent une grande partie de la variance observée quant aux taux d'adoption des interventions. D'abord, les programmes qui sont perçus comme ayant des avantages clairs et directs, et un rapport coût-bénéfices avantageux, seront plus facilement adoptés et mis en œuvre par les intervenants. À l'inverse, si les intervenants

ne perçoivent pas d'avantages liés au programme, ils ne seront pas portés à utiliser les interventions prescrites (Greenhalgh et coll., 2004). De la même façon, la perception de l'intervenant vis-à-vis les barrières et les facilitateurs associés à la mise en œuvre du programme influencerait la façon dont celui-ci va l'adopter (Kavanagh, 1993; Shapiro et coll., 2012; Turner et coll., 2011). Enfin, la perception qu'ont les intervenants quant à l'efficacité et à la qualité du programme, à ses avantages, à son adaptabilité ainsi qu'à sa complexité affecterait également la façon dont ceux-ci vont mettre en œuvre les interventions prescrites (Damschroder et coll., 2009).

Perception des intervenants vis-à-vis du milieu d'intervention. Enfin, en ce qui concerne les caractéristiques du milieu d'intervention, il émerge que la perception de l'intervenant vis-à-vis des capacités de son organisme à implanter le programme est également importante dans le processus d'adoption de l'intervention (Damschroder et coll., 2009; Durlak et DuPre, 2008; Fixsen et coll., 2005; Mendel et coll., 2008). En ce sens, Lehman, Greener et Simpson (2002) proposent le terme *organizational readiness*, qui réfère à la motivation et aux caractéristiques personnelles des chefs de programmes et du personnel, aux ressources institutionnelles et au climat organisationnel. Ces éléments déterminent si un changement significatif est susceptible de se produire dans une organisation.

Greenhalgh et ses collaborateurs (2004) proposent plusieurs facteurs liés aux capacités des organisations qui sont susceptibles d'influencer la façon dont les intervenants vont adopter un nouveau programme. D'abord, si l'organisation est en mesure d'allouer un budget adéquat et continu pour financer la mise en œuvre de l'intervention, le programme est plus susceptible d'être adopté par les intervenants. De plus, si l'organisation dispose de systèmes et de compétences adéquates pour documenter la mise en œuvre et évaluer les impacts de l'intervention, celle-ci est également plus susceptible d'être adoptée par les intervenants et soutenue à long terme. À l'opposé, lorsque les intervenants perçoivent que leur organisation ne dispose pas des ressources nécessaires pour mettre en œuvre un nouveau programme d'intervention, ils se sentiront moins soutenus et auront moins tendance à adopter le programme.

L'adoption d'une intervention par les intervenants serait également plus efficace lorsque les superviseurs et les collègues supportent ce changement au sein de l'organisation (Glisson et coll., 2008; Sanders et Murphy-Brennan, 2010) et que de la supervision continue est disponible (Henggeler, Melton, Brondino, Scherer et Hanley, 1997; Webster-Stratton et Taylor, 1998). Enfin, de façon plus générale, Mendel et ses collaborateurs (2008) précisent que dans un contexte de partenariat avec la communauté, les relations entre les organismes, l'engagement, le temps et les efforts fournis par les partenaires sont des éléments essentiels afin de soutenir une implantation de qualité.

Par conséquent, l'évaluation de la capacité des organisations est essentielle à la planification de l'implantation d'un PDP. Elle permet de déterminer si les organisations

sont prêtes à implanter un nouveau programme et d'identifier si certaines sphères de ces organismes nécessitent une assistance particulière afin de soutenir l'implantation.

Objectifs de la présente étude

La présente étude s'inscrit dans le contexte de l'évaluation du processus d'implantation du programme Triple P sur les territoires du CSSS Orléans à Québec et du CSSS Mercier-Est - Anjou à Montréal. Cette initiative est réalisée par l'entremise d'un partenariat de type université-communauté soutenu par la *Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance* de l'Université Laval. Cette étude vise à documenter l'appropriation de Triple P par les intervenants formés à cet effet. Le rôle central des intervenants dans l'efficacité de l'implantation du programme sera analysé sous plusieurs angles (questionnaires autoadministrés portant sur plusieurs variables telles que le sentiment d'autoefficacité, observation de séances pour mesurer l'adhérence au programme, entrevues pour recueillir leurs perceptions). La présente étude s'intéresse à l'aspect qualitatif de leur expérience. Ainsi, l'objectif général est de dresser un portrait de l'expérience des intervenants par rapport à leur appropriation de Triple P environ un an après leur formation initiale afin d'identifier les facteurs favorisant ou nuisant aux processus de mise en œuvre du programme selon leurs points de vue. Une implantation peut être considérée efficace lorsqu'elle permet de rejoindre la clientèle visée et de favoriser son engagement ainsi que sa participation dans les activités offertes, lorsque le volume d'intervention est en adéquation avec la demande de la clientèle et répond au besoin et lorsque le programme s'arrime harmonieusement aux pratiques déjà établies et est offert de façon fidèle et flexible.

Méthode

Les gestionnaires des établissements et organismes partenaires impliqués dans l'initiative ont d'abord ciblé des membres de leurs équipes d'intervenants pour suivre la formation Triple P et participer à l'étude. Les intervenants ciblés étaient ensuite invités à signer un formulaire d'engagement expliquant ce qui était attendu d'eux dans ce projet. Notamment, l'intervenant devait être ouvert à être sollicité pour remplir des questionnaires et donner son opinion sur Triple P ainsi qu'à documenter ses interventions en lien avec Triple P. Ainsi, les participants étaient informés, avant de suivre la formation, que leur participation aux formations impliquait en contrepartie leur participation à la recherche.

Participants. À l'automne 2014, 96 intervenants sociaux et éducatifs provenant de divers milieux ont reçu la formation Triple P de niveaux 2, 3, 4 et/ou 5. Un an plus tard, six entrevues de groupes sont menées avec 38 de ces intervenants, lesquels sont sélectionnés de façon aléatoire et recrutés sur une base volontaire. Chaque groupe est formé de quatre à neuf intervenants, regroupés selon le ou les niveaux Triple P pratiqués, leur territoire d'implantation (Montréal ou Québec) et leur type de milieu de travail, soit

les écoles primaires (ÉP), les centres jeunesse (CJ), les centres locaux de services communautaires (CLSC), les organismes communautaires (OC) et les centres de la petite enfance (CPE). Les participants occupent également des postes variés (éducateurs, psychoéducateurs, infirmiers, travailleurs sociaux et autres), ont été formés à divers niveaux du programme Triple P et présentent des différences dans leur degré d'utilisation du programme, certains ayant offert les activités d'une à plusieurs fois tandis que d'autres n'ont pas appliqué le programme au moment des entrevues. La répartition des groupes d'entrevue est présentée au tableau 1.

Tableau 1 Composition des groupes : caractéristiques des participants

Groupe	Région	Niveau(x) Triple P	N par type d'organisation					N Total
			CJ	CPE	CSSS	ÉP	OC	
1	Québec	2	--	2	--	--	2	4
2	Québec	3 et/ou 4	--	--	6	--	1	7
3	Québec	4 et/ou 5	4	--	5	--	--	9
4	Montréal	2	--	2	1	2	--	5
5	Montréal	3 et/ou 4	--	--	3	--	2	5
6	Montréal	4 et/ou 5	1	--	7	--	--	8
N totaux			5	4	22	2	5	38

Procédure. Le recrutement a eu lieu au printemps 2015. Sur les 55 intervenants contactés, 3 refusent de participer et 14 ayant accepté ne peuvent se présenter aux entrevues ayant lieu à l'automne 2015. Enregistrées sur support audio, les entrevues ont une durée maximale de deux heures. Elles sont animées par des étudiantes graduées qui s'assurent de diriger la rencontre en suivant le guide d'entrevue tout en s'adaptant à la discussion, de prendre des notes sur le déroulement de l'entrevue et de modérer la discussion au besoin pour s'assurer que tous les participants puissent s'exprimer.

Matériel. À partir des éléments-clés recensés dans la littérature sur le rôle des intervenants dans l'implantation de nouveaux programmes, un guide d'entrevue semi-structuré a été élaboré. Afin de répondre aux besoins particuliers de la recherche et de cibler des enjeux spécifiques au contexte québécois d'implantation, le guide a ensuite été révisé par des membres de l'équipe de recherche (chercheuses et autres étudiantes graduées). Les quatre thèmes retenus sont (1) l'expérience avec le programme et son intégration dans la pratique, (2) la clientèle rejointe et son cheminement dans le programme, (3) la disponibilité, l'utilisation et la pertinence du soutien et (4) les impacts perçus sur les familles, l'intervenant, l'organisme et la communauté. Des formulations alternatives aux questions ont été prévues en cas d'incompréhension de la part des participants. Des fiches-synthèses ainsi qu'un journal de bord ont également été remplis par l'animatrice et la co-animatrice durant ou après chacune des entrevues. Enfin, un questionnaire sur la participation a été remis aux intervenants à la fin de l'entrevue afin de documenter la validité des informations recueillies, tel que suggéré par Touboul (s.d.).

Résultats préliminaires

Une première phase d'analyse, basée sur certains contenus verbatim ainsi que sur les fiches-synthèses et le journal de bord tenus durant le processus d'entrevue, a permis de dresser un portrait global de l'expérience des intervenants en identifiant les barrières et facilitateurs qu'ils perçoivent. Il est à noter que les résultats du questionnaire sur la participation permettent d'augmenter le degré de confiance envers les données récoltées, les intervenants indiquant un haut degré d'accord avec ce que les autres participants ont dit et ont grandement l'impression d'avoir eu l'occasion d'exprimer leur point de vue réel.

De façon générale, les résultats indiquent que les intervenants Triple P ont une expérience positive avec ce programme et sa mise en application, qui se manifeste notamment par leur souci de sa pérennité et de sa diffusion à plus large échelle. Alors que la plupart des intervenants ont exprimé leur enthousiasme par rapport à Triple P, certains d'entre eux apparaissaient plus neutres, particulièrement ceux qui avaient déjà participé à l'implantation d'autres programmes de services à l'enfance n'ayant pas persisté dans le temps.

Par ailleurs, une poignée d'intervenants semble avoir eu une expérience plus négative par rapport à Triple P, la plupart d'entre eux ne l'ayant d'ailleurs pas ou très peu utilisé. Différentes explications ont été fournies à cet égard. Les intervenants semblaient moins enclins à utiliser le programme lorsqu'ils (1) percevaient qu'il était rigide, trop structuré ou ne correspondait pas à leur manière de travailler avec les parents, (2) percevaient des résistances de la part des parents, notamment par rapport au format du programme, (3) percevaient un manque de correspondance entre le niveau Triple P auquel ils étaient formés et la clientèle rencontrée.

Plus spécifiquement, les éléments-clés ressortant des entrevues de groupe ont pu être regroupés selon les quatre thèmes d'entrevue.

Clientèle rejointe. Les intervenants rapportent apprécier le fait que les divers niveaux d'intervention de Triple P permettent de répondre à différents besoins chez les parents. De plus, selon les participants, le programme Triple P, et plus spécifiquement la modalité de groupe, permettrait de rejoindre davantage les pères que les interventions usuelles. Toutefois, ce programme serait moins accessible pour certains parents (p.ex. parents qui présentent des barrières de langue ou de littératie, parents ayant une moins grande capacité d'introspection, parents qui ne peuvent assister aux rencontres en raison d'un manque de disponibilité ou de transport).

Impacts perçus du programme. De façon générale, les intervenants perçoivent des bénéfices liés à l'utilisation de Triple P pour les familles (p.ex. changements rapportés ou observés dans la famille, fermeture des dossiers, parents se disant satisfaits). Plusieurs

intervenants perçoivent également des bénéfices entraînés par Triple P sur leur pratique. Les outils d'intervention, l'approche d'autorégulation du parent ainsi que la plus grande crédibilité auprès des parents amenée par ce programme appuyé par la recherche sont les éléments les plus fréquemment mentionnés. Certains intervenants parlent également d'un sentiment d'appartenance entre collègues pratiquant Triple P ou bien d'un « nouveau souffle » dans leur pratique. De plus, ils mentionnent que le fait d'implanter Triple P en partenariat avec d'autres organisations permet de partager les ressources et expertises de chaque milieu en plus d'un langage commun dans l'intervention auprès des parents. Peu d'impacts négatifs sont rapportés, les plus fréquents étant le rendement momentanément diminué de l'organisation le temps de s'approprier le programme et les contraintes logistiques qui s'ajoutent en raison de la collaboration inter-organisationnelle (p.ex. demande plus de déplacement lorsque les co-animateurs d'organisations différentes doivent se rencontrer).

Mise en application du programme. Selon les intervenants, ce serait surtout la période suivant l'implantation du programme qui serait la plus riche en défis en ce qui concerne son intégration dans la pratique. En effet, selon ce qu'ils rapportent, les intervenants doivent composer avec leurs propres résistances initiales à l'égard de ce nouveau programme en plus de devoir s'ajuster à ce changement dans leur pratique qui requiert beaucoup plus d'investissement de temps qu'ils l'avaient estimé. Il semble que Triple P soit d'abord perçu comme un ajout à la charge de travail. Toutefois, les intervenants qui commencent à l'adopter dans leur pratique développeraient un plus grand sentiment de maîtrise à son égard, se l'approprieraient et l'adapteraient à leur clientèle pour de plus grands bénéfices perçus, ce qui en retour les encouragerait à l'utiliser avec davantage de parents. L'expérience avec le programme serait plus positive quand les intervenants ont l'impression qu'il correspond à leurs valeurs, leur mandat et le type de clientèle qu'ils côtoient. Les intervenants mentionnent également rencontrer certaines difficultés logistiques, notamment avec le matériel d'intervention (ex. présentation power point, DVD), la recherche de locaux appropriés pour tenir l'intervention et le processus de référencement des familles aux services Triple P.

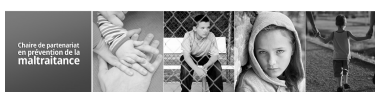
Soutien apprécié. Les intervenants rapportent apprécier lorsque leur gestionnaire ou supérieur immédiat a une bonne connaissance du programme Triple P, croit au projet et motive son équipe en ce sens et offre un soutien tangible, par exemple en libérant la charge de travail le temps de s'approprier le programme ou en permettant une plus grande flexibilité dans l'horaire. Ils apprécient également que leur coordonnatrice locale d'implantation leur offre du soutien professionnel (p. ex. tenir des rencontres entre pairs, expliquer le contenu mal compris), du soutien moral (p. ex. permettre de « ventiler » les difficultés vécues, rassurer et encourager) ainsi que du soutien logistique (p. ex. coordonner les diverses activités Triple P, faire le pont entre les organisations, réserver les locaux, établir le calendrier des activités, etc.).

Implications de la présente étude

Cette étude visait à documenter l'appropriation de Triple P par les intervenants formés à cet effet. L'objectif général était de dresser un portrait de l'expérience des intervenants par rapport à leur appropriation du programme Triple P environ un an après leur formation initiale afin d'identifier les facteurs favorisant ou nuisant à l'efficacité de la mise en œuvre du programme Triple P de leurs points de vue. Dans l'optique d'optimiser l'efficacité de l'implantation du programme avant la fin de son évaluation globale et de maximiser les bénéfices sur les familles et la communauté, plusieurs recommandations ont été émises aux membres des comités locaux d'implantation constitués notamment des coordonnatrices d'implantation locale de Triple P ainsi que de gestionnaires et directeurs des milieux partenaires. Ces recommandations peuvent permettre aux comités d'implantation de réajuster l'initiative, notamment en apportant certains changements concernant les aspects négatifs et en renforçant les aspects positifs.

À titre d'exemple, l'une des recommandations consiste à encourager la participation de tous les intervenants formés (anciens et nouveaux) à des activités de co-développement, de supervision entre pairs. Il est également recommandé aux gestionnaires d'assurer des conditions propices au maintien de l'engagement des intervenants, tel qu'accepter une baisse temporaire de rendement le temps qu'ils s'approprient le programme. Les résultats de la présente étude soutiennent également l'importance de cibler de façon stratégique les intervenants à former selon leur domaine d'intervention, la vulnérabilité de leur clientèle, et leur propension à adopter une innovation. Enfin, une autre recommandation est de former les supérieurs immédiats et le personnel d'encadrement clinique à Triple P, minimalement comme « observateurs », de façon à ce qu'ils acquièrent une connaissance suffisante du programme pour pouvoir apporter le soutien nécessaire à leur équipe d'intervenants.

Pour la réalisation de leur projet de recherche, chacune des étudiantes a bénéficié d'un soutien financier du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), de la Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance et du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU).



**Fonds de recherche
Société et culture
Québec**



**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec**



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

Références

- Aarons, G. a, & Palinkas, L. a. (2007). Implementation of evidence-based practice in child welfare: service provider perspectives. *Administration and Policy in Mental Health*, 34(4), 411–9. <http://doi.org/10.1007/s10488-007-0121-3>
- Aarons, G. a. (2004). Mental health provider attitudes toward adoption of evidence-based practise: the evidence-based practise attitude scale (EBPAS). *Mental Health Services Research*, 6(2), 61–74.
- Aarons, G. a., Hurlburt, M., & Horwitz, S. M. (2011). Advancing a conceptual model of evidence-based practice implementation in public service sectors. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 38(1), 4–23. <http://doi.org/10.1007/s10488-010-0327-7>
- Addis, M. E., Wade, W. A., & Hatgis, C. (1999). Barriers to Dissemination of Evidence-Based Practices: Addressing Practitioners' Concerns About Manual-Based Psychotherapies. *Clinical Psychology: Science and Practice*, 6(4), 430–441.
- Anderson, N., & West, M. (1998). Measuring climate for work group innovation: development and validation of the team climate inventory. *Journal of Organizational Behavior*, 19, 235–258. [http://doi.org/10.1002/\(SICI\)1099-1379\(199805\)19:3<235::AID-JOB837>3.0.CO;2-C](http://doi.org/10.1002/(SICI)1099-1379(199805)19:3<235::AID-JOB837>3.0.CO;2-C)
- Asgary-Eden, V., & Lee, C. M. (2012). Implementing an evidence-based parenting program in community agencies: What helps and what gets in the way. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 39(6), 478–488. <http://doi.org/10.1007/s10488-011-0371-y>
- Association des centres jeunesse du Québec. (2014). *Avec l'énergie du premier jour - Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/ directeurs provinciaux 2014*.
- Bandura, a. (1977). Self-efficacy: toward a unifying theory of behavioral change. *Psychological Review*. <http://doi.org/10.1037/0033-295X.84.2.191>
- Bérubé, A., Coutu, S., Dubeau, D., Lafantaisie, V., & Devault, A. (2013). Propositions théoriques et Pratiques pour L'Évaluation De Programmes en Négligence. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 27(1), 93–115.
- Bowlus, a, McKenna, K., Day, T., & Wright, D. (2003). Coûts et conséquences économiques des sévices infligés aux enfants au Canada. *Rapport À La Commission Du Droit Du Canada*.
- Candel, M. J. J. M., & Pennings, J. M. E. (1999). Attitude-based models for binary choices: A test for choices involving an innovation. *Journal of Economic Psychology*, 20(5), 547–569. [http://doi.org/10.1016/S0167-4870\(99\)00024-0](http://doi.org/10.1016/S0167-4870(99)00024-0)
- Carroll, C., Patterson, M., Wood, S., Booth, A., Rick, J., & Balain, S. (2007). A conceptual framework for implementation fidelity. *Implementation Science : IS*, 2, 40. <http://doi.org/10.1186/1748-5908-2-40>

- Cohen, L. H., Sargent, M. M., & Sechrest, L. B. (1986). Use of psychotherapy research by professional psychologists. *The American Psychologist*, 41(2), 198–206. <http://doi.org/10.1037/0003-066X.41.2.198>
- Dagenais, C., & Ridde, V. (2009). *Approches et pratiques en évaluation de programmes*. Montréal, QC: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Damschroder, L. J., Aron, D. C., Keith, R. E., Kirsh, S. R., Alexander, J. a, & Lowery, J. C. (2009). Fostering implementation of health services research findings into practice: a consolidated framework for advancing implementation science. *Implementation Science : IS*, 4, 50. <http://doi.org/10.1186/1748-5908-4-50>
- Derzon, J. H., Sale, E., Springer, J. F., & Brounstein, P. (2005). Estimating intervention effectiveness: Synthetic projection of field evaluation results. *Journal of Primary Prevention*, 26(4), 321–343. <http://doi.org/10.1007/s10935-005-5391-5>
- Dubois, D. L., Holloway, B. E., Valentine, J. C., & Cooper, H. (2002). Effectiveness of Mentoring Programs for Youth: A Meta-Analytic Review. *American Journal of Community Psychology*, 30(2), 157–197. <http://doi.org/10.1023/A:1014628810714>
- Dufour, S., & Chamberland, C. (2009). Agir au mieux pour prévenir et contrer la maltraitance envers les enfants du Québec. *Santé, Société et Solidarité*, 8(1), 119–127. <http://doi.org/10.3406/oss.2009.1328>
- Durlak, J. a., & DuPre, E. P. (2008). Implementation matters: A review of research on the influence of implementation on program outcomes and the factors affecting implementation. *American Journal of Community Psychology*, 41(3-4), 327–350. <http://doi.org/10.1007/s10464-008-9165-0>
- Elliott, D. S., & Mihalic, S. (2004). Issues in Disseminating and Replicating Effective Prevention Programs. *Prevention Science*, 5(1), 47–54.
- Fixsen, D. L., Naoom, S. F., Blase, K. a, Friedman, R. M., & Wallace, F. (2005). Implementation Research: A Synthesis of the Literature. *Components*, 311712, 1–119.
- Frambach, R. T., & Schillewaert, N. (2002). Organizational innovation adoption: A multi-level framework of determinants and opportunities for future research. *Journal of Business Research*, 55(2), 163–176. [http://doi.org/10.1016/S0148-2963\(00\)00152-1](http://doi.org/10.1016/S0148-2963(00)00152-1)
- Garland, A. E., Kruse, M., & Aarons, G. a. (2003). Clinicians and Outcome Measurement: What's the Use? *Journal of Behavioral Health Services and Research*, 30(4), 393–405. <http://doi.org/10.1007/BF02287427>
- Glisson, C., Schoenwald, S. K., Kelleher, K., Landsverk, J., Hoagwood, K. E., Mayberg, S., ... Schoenwald, S. (2008). Therapist turnover and new program sustainability in mental health clinics as a function of organizational culture, climate, and service structure. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 35(1-2), 124–133. <http://doi.org/10.1007/s10488-007-0152-9>

- Graaf, I. De, Speetjens, P., & Tavecchio, L. (2008). Effectiveness of The Triple P Positive Parenting Program on Behavioral Problems in Children, 714–735.
- Gray, M., Joy, E., Plath, D., & Webb, S. a. (2012). Implementing Evidence-Based Practice: A Review of the Empirical Research Literature. *Research on Social Work Practice*, 23(2), 157–166. <http://doi.org/10.1177/1049731512467072>
- Greenhalgh, T., Robert, G., Macfarlane, F., Bate, P., & Kyriakidou, O. (2004). Diffusion of innovations in service organizations: systematic review and recommendations. *The Milbank Quarterly*, 82(4), 581–629. <http://doi.org/10.1111/j.0887-378X.2004.00325.x>
- Hélie, S., Turcotte, D., Trocmé, N., & Tourigny, M. (2012). *Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2008*. Montréal, QC.
- Henggeler, S. W., Melton, G. B., Brondino, M. J., Scherer, D. G., & Hanley, J. H. (1997). Multisystemic therapy with violent and chronic juvenile offenders and their families: the role of treatment fidelity in successful dissemination. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 65(5), 821–833. <http://doi.org/10.1037/0022-006X.65.5.821>
- Kavanagh, D. J. (1993). Application of cognitive-behavioural family intervention for schizophrenia in multidisciplinary teams: What can the matter be? *Australian Psychological Society*, 28(3), 181–118.
- Krug, G., Dahlberg, L., Mercy, J., Zwi, a, & Lozano-Ascencio, R. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. *Rapport de l'OMS*, 404.
- Lehman, W. E. K., Greener, J. M., & Simpson, D. D. (2002). Assessing organizational readiness for change. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 22, 197–209.
- MacMillan, H. L., Wathen, C. N., Barlow, J., Fergusson, D. M., Leventhal, J. M., & Taussig, H. N. (2009). Interventions to prevent child maltreatment and associated impairment. *The Lancet*, 373(9659), 250–266. [http://doi.org/10.1016/S0140-6736\(08\)61708-0](http://doi.org/10.1016/S0140-6736(08)61708-0)
- Mendel, P., Meredith, L. S., Schoenbaum, M., Sherbourne, C. D., & Wells, K. B. (2008). Interventions in Organizational and Community Context: A Framework for Building Evidence on Dissemination and Implementation in Health Services Research. *Adm Policy Ment Health*, 35(1-2), 21–37. <http://doi.org/10.1007/s10488-007-0144-9>.Interventions
- Meyers, D. C., Durlak, J. a., & Wandersman, A. (2012). The Quality Implementation Framework: A Synthesis of Critical Steps in the Implementation Process. *American Journal of Community Psychology*, 50(3-4), 462–480. <http://doi.org/10.1007/s10464-012-9522-x>
- Meyers, D. C., Katz, J., Chien, V., Wandersman, A., Scaccia, J. P., & Wright, A. (2012). Practical Implementation Science: Developing and Piloting the Quality Implementation Tool. *American Journal of Community Psychology*, 50(3-4), 481–496. <http://doi.org/10.1007/s10464-012-9521-y>

- Mihalic, S., & Irwin, K. (2003). Blueprints for Violence Prevention: From Research to Real-World Settings—Factors Influencing the Successful Replication of Model Programs. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 1(4), 307–329. <http://doi.org/10.1177/1541204003255841>
- Mildon, R., & Shlonsky, A. (2011). Bridge over troubled water: Using implementation science to facilitate effective services in child welfare. *Child Abuse and Neglect*, 35(9), 753–756. <http://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.07.001>
- Morrow-Bradley, C., & Elliott, R. (1986). Utilization of psychotherapy research by practicing psychotherapists. *The American Psychologist*, 41(2), 188–197. <http://doi.org/10.1037/0003-066X.41.2.188>
- Nowak, C., & Heinrichs, N. (2008). A comprehensive meta-analysis of triple P-positive parenting program using hierarchical linear modeling: Effectiveness and moderating variables. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 11(3), 114–144. <http://doi.org/10.1007/s10567-008-0033-0>
- Prinz, R. J., Sanders, M. R., Shapiro, C. J., Whitaker, D. J., & Lutzker, J. R. (2009). Population-based prevention of child maltreatment: The U.S. triple P system population trial. *Prevention Science*, 10(1), 1–12. <http://doi.org/10.1007/s11121-009-0123-3>
- Sanders, M. R., Cann, W., & Markie-Dadds, C. (2003). The triple P-positive parenting programme: A universal population-level approach to the prevention of child abuse. *Child Abuse Review*, 12(3), 155–171. <http://doi.org/10.1002/car.798>
- Sanders, M. R., & Murphy-Brennan, M. (2010). Creating conditions for success beyond the professional training environment. *Clinical Psychology: Science and Practice*, 17(1), 31–35. <http://doi.org/10.1111/j.1468-2850.2009.01189.x>
- Sethi, S., Kerns, S. E. U., Sanders, M. R., & Ralph, A. (2014). The international dissemination of evidence-based parenting interventions: impact on practitioner content and process self-efficacy. *International Journal of Mental Health Promotion*, 16(2), 126–137. <http://doi.org/10.1080/14623730.2014.917896>
- Shapiro, C. J., Prinz, R. J., & Sanders, M. R. (2012). Facilitators and Barriers to Implementation of an Evidence-Based Parenting Intervention to Prevent Child Maltreatment: The Triple P-Positive Parenting Program. *Child Maltreatment*, 17(1), 86–95. <http://doi.org/10.1177/1077559511424774>
- Thomas, R., & Zimmer-Gembeck, M. J. (2007). Behavioral outcomes of parent-child interaction therapy and triple P-positive parenting program: A review and meta-analysis. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 35(3), 475–495. <http://doi.org/10.1007/s10802-007-9104-9>
- Tibbits, M. K., Bumbarger, B. K., Kyler, S. J., & Perkins, D. F. (2010). Sustaining Evidence-based Interventions Under Real-world Conditions: Results from a Large-scale Diffusion Project. *Prevention Science*, 11(3), 252–262. <http://doi.org/10.1007/s11121-010-0170-9> Sustaining
- Touboul, P. (s.d.). Recherche qualitative : La méthode des Focus Groupes. *Guide méthodologique pour les thèses en Médecine Générale*. Département de Santé

- Turner, K. M. T., Nicholson, J. M., & Sanders, M. R. (2011). The role of practitioner self-efficacy, training, program and workplace factors on the implementation of an evidence-based parenting intervention in primary care. *The Journal of Primary Prevention*, 32(2), 95–112. <http://doi.org/10.1007/s10935-011-0240-1>
- Turner, K. M. T., & Sanders, M. R. (2006). Help When It ' s Needed First : A Controlled Evaluation of Brief , Preventive Behavioral Family Intervention in a Primary Care Setting. *Behavior Therapy*, 37, 131 – 142. <http://doi.org/10.1016/j.beth.2005.05.00>
- Webster-Stratton, C., & Taylor, T. K. (1998). *Adopting and implementing empirically supported interventions: A recipe for success*. Aldershoot, England: Ashgate Pub.

Présentation par affiches

Les trajectoires de contacts père-enfant post-séparation

Amandine Baude, post-doctorante

École de psychologie

Université Laval

Sous la direction de :

Sylvie Drapeau, professeure titulaire

École de psychologie

Université Laval

Pour la réalisation de son projet de recherche, l'étudiante a bénéficié d'un soutien financier du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et familles à risque (JEFAR) et du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU).





LES TRAJECTOIRES DE CONTACTS PÈRE-ENFANT POST-SÉPARATION

Baude, A., Drapeau, S., Lachance, V., & Ivers, H.



RÉSUMÉ

Des analyses de courbes de croissance à classes latentes ont été appliquées, de manière à modéliser les trajectoires d'engagement paternel post-séparation, sur une période de 8 ans, à partir de la période entourant la séparation. Notre échantillon est composé de 245 familles séparées extraites de L'Étude Longitudinale du Développement des Enfants du Québec (ELDEQ). Les analyses permettent de dégager six profils différents. Un d'entre eux seulement reflète un pattern de déclin (13%), pourtant décrit comme typique dans la littérature. Quatre trajectoires inclues des individus ayant des contacts soutenus (74%) ou, au contraire, peu fréquents (5%) tout au long de la période investiguée. Chez 6% des familles de l'échantillon, de faibles contacts au moment de la séparation s'accroissent après la première année.



Pour nous contacter :
amandine.baude.1@ulaval.ca



1. CE QU'ON SAIT

- Un des enjeux majeurs qui entoure le divorce = **maintien des relations** entre l'enfant et ses deux parents, au nom de son intérêt
- **Période entourant la séparation** = charnière pour les membres de la famille. C'est surtout au cours de la première année que les pères décideraient de s'engager ou se désengager
- Les chercheurs proposent généralement un **portrait linéaire** de l'évolution de l'engagement des pères après la séparation, marqué par un déclin graduel des contacts

2. OBJECTIFS

1. EXAMINER SI LES TRAJECTOIRES DE CONTACTS PÈRE-ENFANT SONT DIVERSIFIÉES APRÈS LA SÉPARATION

2. DÉTERMINER LE NOMBRE ET DÉCRIRE LA NATURE DES TRAJECTOIRES EMPRUNTÉES

4. RÉSULTATS

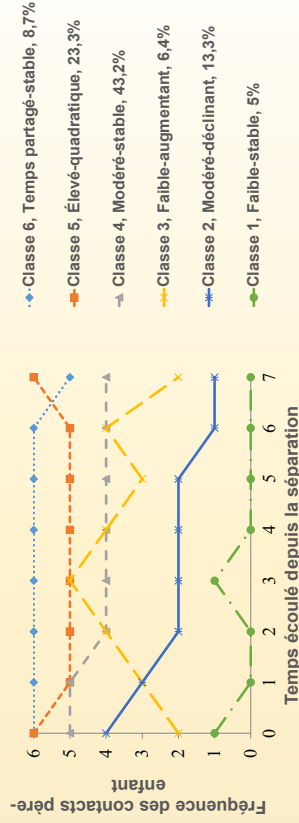
OBJECTIF 1

- ANALYSES DE TRAJECTOIRES DE CROISSANCE LATENTE
- Grande **variabilité** dans la fréquence des contacts:
 - au **moment de la séparation** $\text{Var}(\alpha) = 1.27; p < .05$,
 - dans **leur évolution** au fil du temps $\text{Var}(\lambda) = .02; p < .05$
 - Les **variances significatives** suggèrent qu'il y a des groupes de trajectoires distincts

OBJECTIF 2

- MODÉLISATION DE TRAJECTOIRES FONDÉE SUR LE GROUPEMENT
- La solution à **6 classes** est retenue (cf. figure 1)
- Quatre trajectoires inclues des individus ayant des **contacts élevés** (74%) ou, au contraire, **peu fréquents** (5%) tout au long de la période
 - Une d'entre elle seulement reflète un pattern de **déclin** (13%)
 - Chez 6% des familles, de **faibles contacts** au moment de la séparation **s'accroissent** après la première année

FIGURE 1. TRAJECTOIRES DE CONTACTS PÈRE-ENFANT APRÈS LA SÉPARATION



3. DONNÉES ET MÉTHODE

- **DONNÉES** : ELDEQ
Échantillon **longitudinal** tiré de 10 cycles (2000-2011) de L'Étude Longitudinale du Développement des Enfants du Québec
- **N = 245** mères
Enfants en garde partagée ou exclusive 3 à 15 ans
- **VARIABLE DÉPENDANTE** : **fréquence des contacts père-enfant** mesurée au moyen d'une échelle ordinale de 0 (aucun contact) à 6 (temps partagé) par la mère. Plus le score est élevé, plus les contacts sont fréquents et vice versa

5. CE QU'IL FAUT RETENIR

- ✓ Trajectoires de contacts père-enfant **diversifiées**
- ✓ Le **déclin** décrit comme typique dans la littérature ne concerne **que 13%** des pères
- ✓ **Trois quarts** des pères (74%) sont de **modérément à très engagés** tout au long de la période investiguée
- ✓ Importance de la **période qui entoure la séparation**. Les pères très ou peu engagés le demeurent au fil du temps

6. FORCES

Échantillon **représentatif**
Devis **longitudinal**
Approche **multi-niveaux**

7. LIMITES

Mères **répondantes**
Portrait simplifié de l'engagement paternel

8. PERSPECTIVES

Quels sont les **facteurs** susceptibles d'être **associés** à l'appartenance des sujets à ces sous-groupes de trajectoires?

Engagement des parents lors d'un suivi en protection de la jeunesse : contribution de facteurs sociodémographiques et de la perception d'obstacles

Dorothée Charest Belzile, doctorante

École de psychologie

Université Laval

Sous la direction de :

Sylvie Drapeau, professeure titulaire

École de psychologie

Université Laval

Pour la réalisation de son projet de recherche, l'étudiante a bénéficié d'un soutien financier du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU).



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

Engagement des parents lors d'un suivi en protection de la jeunesse : contribution de facteurs sociodémographiques et de la perception d'obstacles



Dorothée Charest Belzile, B.Sc., candidate au doctorat en psychologie et Sylvie Drapeau, Ph.D.
École de psychologie, Université Laval
Centre de recherche JEFAR



INTRODUCTION

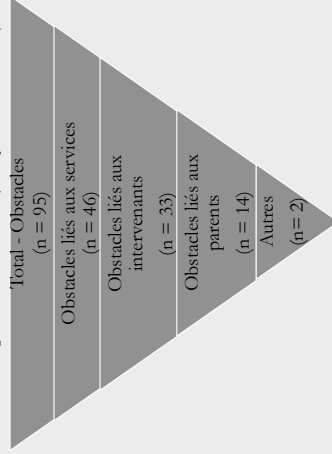
Lors d'un suivi en protection de la jeunesse, divers services sont offerts aux parents (p.ex. habiletés parentales, santé mentale). Or, il est relevé dans les écrits scientifiques que leur engagement dans ces services aurait de nombreux bénéfices, dont la diminution de la récurrence de la maltraitance (Littell et al., 2001). Toutefois, leur niveau d'engagement est souvent faible. Plusieurs études ont mis en relation le degré d'engagement et des variables d'ordre sociodémographique (âge, revenu, niveau de scolarité). Or, certains auteurs proposent d'également considérer la perception d'obstacles à la réception de services pour mieux comprendre ce phénomène, les facteurs sociodémographiques offrant peu de possibilités d'intervention (Damashek et al., 2011). Cette hypothèse n'a toutefois pas été évaluée empiriquement.

OBJECTIFS

1. Identifier les obstacles à la réception de services chez les parents suivis en protection de la jeunesse (nature + nombre).
2. Établir si le niveau d'engagement des parents se distingue selon qu'ils perçoivent ou non des obstacles à la réception de services.
3. Déterminer si la perception d'obstacles permet de prédire l'engagement au-delà des facteurs sociodémographiques.

RÉSULTATS

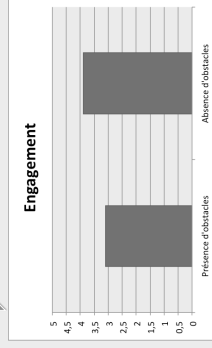
1. Perception d'obstacles (analyse de contenu)



2. Perception d'obstacles et engagement parental (analyse : test t)

Les analyses révèlent que les parents percevant des obstacles à la réception de services sont significativement moins engagés dans l'intervention que ceux ne rapportant pas être confrontés à de tels obstacles.

$$t(119) = 5.033, p = 0.000$$



3. Engagement parental : facteurs sociodémographiques et perception d'obstacles (analyse : régression linéaire multiple hiérarchique)

Les résultats révèlent que les facteurs sociodémographiques ont une contribution **non significative** à l'explication de l'engagement parental.

La perception d'obstacles permettrait toutefois de prédire l'engagement des parents, en expliquant 27% de la variance totale ($\beta = -.48, p = .000$). Ces deux variables sont négativement associées.

MÉTHODOLOGIE

Échantillon

n = 123 parents dont l'enfant fait l'objet d'un placement en milieu substitué en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse

Procédure

Entrevue téléphonique (Moyenne = 47 minutes)

- Données utilisées dans le cadre de la présente étude:
- 1. **Engagement parental**
Instrument standardisé et traduit en français : *Client Engagement in Child Protective Services* (Vachemoff, 2005)
- 2. **Données sociodémographiques**
Questions directes aux parents : âge, niveau de scolarité, revenu
- 3. **Obstacles perçus**
Questions directes aux parents :

- Avez-vous rencontré des obstacles en lien avec la réception de services?
- Si oui, quels obstacles? En lien avec quels services plus particuliers si c'est le cas?

CONCLUSIONS

L'étude des obstacles perçus par les parents offre un éclairage nouveau sur l'engagement en cours de suivi en protection de la jeunesse. Il semble en effet que cela nuise à l'engagement. Ainsi, l'inclusion d'interventions visant à limiter le fardeau des obstacles pourrait-elle favoriser l'engagement des parents dans le processus? De ce fait, les retombées positives pourraient-elles être maximisées, tant pour les parents que pour leurs enfants? Des études ultérieures devraient considérer les obstacles en concomitance avec d'autres éléments pouvant nuire à l'engagement des parents, afin de développer une compréhension plus générale du phénomène et de guider l'élaboration d'interventions.

RÉFÉRENCES

- Damashek, A., Doughty, D., Wirtz, L. et Shrivastva, J. (2011). Prediction of Client Engagement and Attrition in Home-Based Child Maltreatment Prevention Services. *Child Maltreatment, 16*(1), 9-20.
- Lund, J. H., Alexander, L. B. et Reynolds, W. W. (2001). Client Participation: Control and Underinvestigated Elements of Intervention. *Social Service Review, 75*(1), 1-28.
- Wirtz, D. (2013). Understanding parental engagement with child welfare services: an integrated model. *Child & Family Social Work, 17*(3), 385-395.
- Strauss, M. (2007). Treatment Engagement with Caregivers of At-Risk Children: Gaps in Research and Conceptualization. *Journal of Child and Family Studies, 16*(2), 183-196.
- Vachemoff, D. K. (2005). Measuring Client Engagement from the Client's Perspective in Non-mandatory Child Protective Services. *Research on Social Work Practice, 15*(2), 84-96.

Le désistement du crime chez les adolescents engagés dans une délinquance grave

Marie-Pierre Villeneuve, doctorante

École de travail social

Université Laval

Sous la direction de :

Daniel Turcotte, professeur titulaire

École de service social

Université Laval

Isabelle F.-Dufour, professeure agrégée

Départements des fondements et pratiques en éducation

Université Laval

Pour la réalisation de son projet de recherche, l'étudiante a bénéficié d'un soutien financier du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU).

Fonds de recherche
Société et culture
Québec 

 Centre jeunesse
de Québec
Institut universitaire

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec 

Criminel un jour, criminel toujours?

Le désistement du crime chez les adolescents engagés dans une délinquance grave

Marie-Pierre Villeneuve, doctorante en service social · Isabelle F-Dufour, professeure en psychoéducation · Daniel Turcotte, professeur en service social
marie-pierre.villeneuve.1@ulaval.ca isabelle.f-dufour@fse.ulaval.ca daniel.turcotte@svs.ulaval.ca

Introduction

- La majorité (60%) des adolescents contrevenants québécois sont engagés dans une délinquance exploratoire.
- Le défi : punir le comportement criminel et favoriser la réinsertion sociale.
- L'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance (ODP) accorde une « dernière chance » à de jeunes contrevenants ayant un bon potentiel de réinsertion sociale.
- Or, la majorité ne saisissent pas cette chance :



Question de recherche et méthodologie

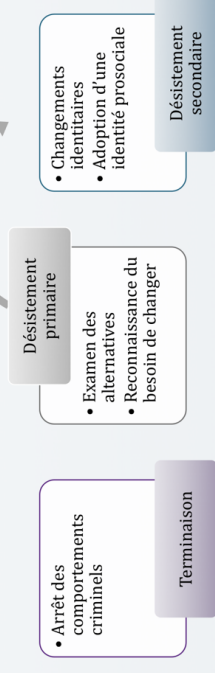
- Quels sont les éléments pouvant favoriser ou nuire au désistement du crime des adolescents?
- Recension systématique des écrits
- Six bases de données consultées entre le 12 janvier et le 17 août 2015
- 34 articles scientifiques analysés (16 qualitatifs, 18 quantitatifs)

Concept 1	Concept 2
Desistance	Adolescent
Early desistance	Youth
Primary desistance	Juvenile

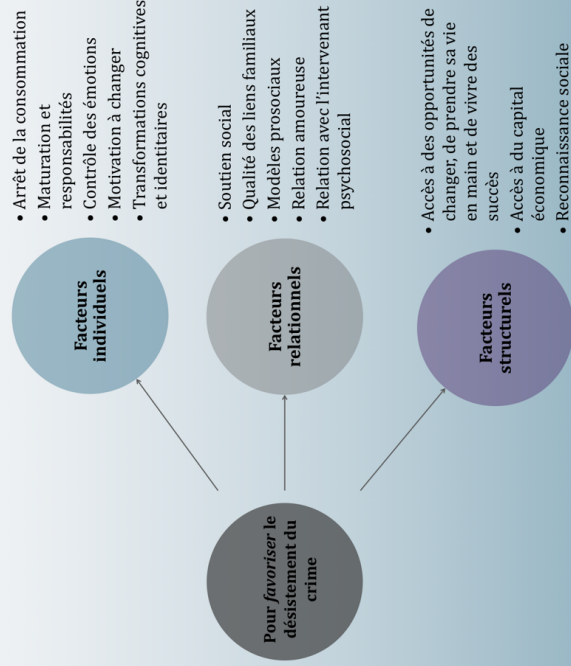


Résultats

- L'arrêt des comportements criminels, appelé **désistement du crime**, est un **processus complexe** caractérisé par trois phases :



- Un **amalgame de facteurs** individuels, relationnels et structurels influencent le processus de désistement :



Limites

- Le désistement du crime, **finalité ou processus**?
- Absence de consensus dans les études recensées
- Comment expliquer** le désistement du crime?
- Absence de consensus concernant la saillance des facteurs impliqués
- Études **unidimensionnelles** du phénomène
- Le désistement du crime **à l'adolescence**, c'est possible?
- Ouï!
- Absence d'étude quant au **rôle des peines alternatives** à la détention, comme l'ODP.



Conclusion

- La transition vers le désistement du crime n'est pas **systématique**.
- À l'adolescence, ce phénomène survient lors d'une période d'**incertitude** et de **vulnérabilité**.
- La proximité du passage à la vie adulte représente une **fenêtre d'opportunité**, pouvant devenir synonyme d'abandon ou de maintien des comportements criminels.
- Les **intervenants psychosociaux** sont des acteurs privilégiés pour **soutenir le processus** de désistement.
- Les jeunes suivis en vertu d'une ODP bénéficieraient de mesures leur donnant les **outils** pour reprendre une **rôle social positif**.

Référence

F-Buonaiuti, L. Alaimo, M. Marcotte, J. et Villeneuve, M. P. (2015). La sentence de la dernière chance : un processus complexe de désistement du crime chez les adolescents. Québec : Presses de l'Université du Québec. Dans W. Alaimo et S. Hamel (dir.), *Intervenir auprès des adolescents contrevenants au Québec. Dix ans de défis et d'innovations sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)*, (p. 143-166). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Conférence de clôture

Présentation de l'initiative *Thèsez-vous?*

Sara Mathieu-Chartier

Doctorante en Sciences de l'éducation à l'Université de Montréal

Cofondatrice de l'initiative *Thèsez-vous?* <http://www.thesez-vous.com/>

L'initiative *Thèsez-vous?*

C'est loin d'être un secret : la rédaction scientifique comporte son lot de défis!

Les activités de rédaction *Thèsez-vous?* visent donc à soutenir les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs dans leur rédaction de mémoire, de thèse, de rapport d'activité, d'articles scientifiques ou de travaux académiques.

Dans le cadre de retraites se tenant à l'extérieur des grands centres urbains, des activités favorisant la rédaction, mais également la détente et les échanges sont organisées.

Pourquoi s'inscrire à une retraite *Thèsez-vous?*

1. Avancer dans la rédaction de son mémoire, sa thèse ou d'une production académique.
2. Identifier les conditions qui favorisent sa rédaction.
3. Partager son expérience avec d'autres personnes qui vivent des défis et des réussites similaires.

Horaire type d'une journée de retraite

7h00	Yoga matinal
8h00	Déjeuner
8h45	Rédaction
12h00	Dîner
12h45	Activité de ressourcement
14h00	Rédaction
17h15	Atelier
18h00	Souper
19h15	Rédaction

*« Les études supérieures :
Un terrain vaste et fertile où pousse
l'arbre de nos savoirs »*

